

## Années noires

Ce numéro de PDR infos est consacré à un aspect assez peu connu de l'histoire de l'enseignement et de son syndicalisme en France. Le régime de Vichy avait en effet fait de l'Ecole une de ses priorités et des enseignants une cible idéologique.

Si beaucoup d'éléments sont connus concernant l'école élémentaire, l'histoire des universitaires et singulièrement des enseignants du secondaire a été peu étudiée.

Le texte présenté ici est la version longue de la communication faite par Alain Dalançon lors du colloque « Le syndicalisme sous la botte » organisé en 2008 par l'Institut d'Histoire de la CGT et l'université Paris VIII. Ce long article et son appareil de notes fait le point sur la situation des enseignants du secondaire et du supérieur après la démolition des organisations syndicales et les tentatives de mise en place de structures relais du régime, il se termine par une évocation de la Résistance universitaire et des enjeux de la Libération.

Pour ce qui est de l'activité de l'Institut, outre la rédaction de nouvelles biographies de syndicalistes enseignants qui prendront place dans le tome 9 du Maitron, nous préparons un prochain numéro de PDR imprimé qui traitera du syndicalisme à l'ENSET sous la signature de Jacques Girault et de l'histoire de la FIPESO sous celle de Louis Weber.

Bonne lecture à tous.

Pierre Petremann

### SOMMAIRE

p. 1 : EDITO

p. 2-17 : Les universitaires et le corporatisme sous Vichy (A. Dalançon)

p. 18-19

p. 20 : La grève en quête d'efficacité

## Décès de Gérard Alaphilippe

Nous avons appris il y a quelques semaines de façon inopinée le décès de Gérard Alaphilippe, ancien secrétaire général adjoint (1967-1981) du SNES puis secrétaire général (1981-1984). Interrogée par Pierre Toussnel, la tutrice qui suivait ses affaires depuis de nombreuses années et qui payait sa cotisation au S3 de Paris, a dit avoir informé le SNES du décès à la fin de l'année 2010 ! Or aucun militant, ni du S3 ni du S4, à notre connaissance, n'a été informé.

Le S3 de Paris cherche à en savoir un peu plus sur les conditions de la non-transmission de cette information et sur les circonstances, la date et lieu du décès de notre camarade.

Nous lui consacrerons un numéro spécial de POINTS de REPERES-infos en hommage au rôle tout à fait déterminant qu'il a joué dans l'histoire du SNES entre 1964 et 1984 et plus largement dans l'histoire d'Unité et Action et du syndicalisme enseignant.

Sa biographie a été rédigée par Jacques Girault dans le tome 1 du Nouveau Maitron.

# Les universitaires et le corporatisme sous le régime de Vichy

Par Alain Dalançon <sup>1</sup>

Le régime de Vichy a voulu reprendre en main les fonctionnaires<sup>2</sup> pour en faire des serviteurs dociles et efficaces de l'État français. Dans ce cadre, il accorda une attention particulière au système éducatif et à ses personnels. La politique visant à démanteler l'école primaire laïque républicaine a été étudiée mais les recherches concernant l'enseignement secondaire et ses personnels sont plus rares et incluses dans celles consacrées aux politiques de la jeunesse<sup>3</sup>.

Nous nous proposons d'examiner le monde universitaire des lycées et collèges durant cette période sous un angle inhabituel, celui du corporatisme dans ses différentes formes. Nous avons essayé de rassembler des résultats épars d'études diverses, complétés par nos propres recherches sur l'histoire du syndicalisme enseignant<sup>4</sup> et quelques sondages dans des archives départementales. C'est en multipliant les recherches locales, dans les départements, à travers les monographies consacrées aux établissements et grâce à une utilisation de la prosopographie des militants qu'on pourrait sensiblement enrichir et nuancer ce bilan<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> Version longue d'une communication pour le colloque organisé par l'Institut CGT d'Histoire sociale et l'Université Paris VIII en 2006. La version courte a été publiée dans *Le Syndicalisme dans la France occupée*, Presses Universitaires de Rennes, 2008, p. 327-336.

<sup>2</sup> Statut général des fonctionnaires (lois du 14 sept. 1941).

<sup>3</sup> Hallas W.D., *The Youth in Vichy France*, Oxford U.P., 1981- *Les jeunes et la politique de Vichy*, Syros alternatives, 1988 ; Handourtzel Rémy, *Vichy et l'école*, Noësis, 1997 ; Barreau Jean-Michel : *Vichy contre l'école de la République. Théoriciens et théories scolaires de la Révolution nationale*, Flammarion, 2000.

<sup>4</sup> Dalançon Alain : *Histoire du SNES, t. 1, Plus d'un siècle de mûrissement des années 1840 à 1966/67*, IRHSES, 2003.

<sup>5</sup> Notamment en utilisant les biographies publiées dans le *Dictionnaire biographique du Mouvement ouvrier Mouvement social*, plus connu sous le nom de *Nouveau Maitron*, Ed. de l'Atelier, dont la banque de données est constamment remise à jour : maitron-en-ligne.univ-paris1.fr.

## Le corporatisme universitaire en 1939

Le syndicalisme des fonctionnaires n'était que toléré depuis 1924<sup>6</sup>. La défense corporative jouait un rôle prédominant dans l'activité des associations d'«universitaires»<sup>7</sup> toutes transformées en syndicats après 1925. Le reclassement, les retraites, recrutements, titularisations, nominations et mutations, maxima de service étaient les préoccupations essentielles de tous ces «groupements». Il existait un système de consultation des personnels à travers les Conseils<sup>8</sup>. Les syndicats obtenaient des audiences au ministère et dans les rectorats. Ils agissaient par lobbying auprès des parlementaires. Ils hésitaient cependant à recourir à la grève, qui ne faisait pas partie de leur culture et qui leur restait strictement interdite<sup>9</sup>.

---

<sup>6</sup> Grâce à la circulaire ministérielle du 24 septembre du ministre de l'Intérieur, Camille Chautemps, du gouvernement du Cartel des gauches. Ce que Pétain rappela à Delmas, secrétaire général du SNI, quand ce dernier demanda l'autorisation de poursuivre l'activité de son syndicat à la rentrée 1940 : il n'avait pas à autoriser l'existence légale d'un syndicat de fonctionnaires qui n'avait jamais existé.

<sup>7</sup> Ainsi se nommaient les enseignants des lycées et collèges (personnels de l'Université) jusque dans les années 1960.

<sup>8</sup> Le Conseil Supérieur de l'Education Nationale où étaient représentés les enseignants qui y étaient élus, certes à titre individuel mais en fait candidats des associations et/ou des syndicats. L'élection fut un enjeu de grande portée entre le SNALCC et le SPES en 1937-1938, d'autant que fut renouvelé le Comité consultatif du second degré où étaient examinées, seulement depuis 1938, les promotions et mutations et où était donnée une information sur les 1<sup>ères</sup> nominations mais où il n'y avait pas parité.

<sup>9</sup> Mais les enseignants avaient inventé une forme particulière de grève, celle des examens ; la grève du bachelot de 1927 restait dans les mémoires (voir la communication de Y. Verneuil au colloque organisé par l'Institut de recherches de la FSU et l'IRHSES en 2012 : « la difficile appropriation de la grève par les professeurs de lycée 1919-1939 » in *La grève enseignante en quête d'efficacité*, Syllpese, 2013, p. 35-43) ; elle redevint d'actualité après la guerre. Les grévistes de novembre 1938, peu nombreux au demeurant, furent souvent durement sanctionnés par le gouvernement de Daladier ; ils furent fichés, le régime de Vichy recourut à ces listes pour rechercher les « moutons noirs ».

Il existait chez les universitaires un esprit de corps, renforcé par d'autres types de « groupements » représentatifs et influents : les associations de spécialistes<sup>10</sup> et de catégories, dont les puissantes Sociétés des agrégé(e)s<sup>11</sup>. Ajoutons de nombreuses associations mutualistes liées aux syndicats (maladie-décès, chirurgie, orphelinat, entr'aide...), de sorte qu'on peut parler d'un syndicalisme à base multiple.

Le paysage syndical restait cependant éclaté dans le secondaire. Une véritable recomposition venait même d'avoir lieu en 1937, dont les clivages résidaient dans les positions sur « l'École unique » et l'adhésion à la CGT réunifiée<sup>12</sup>. La représentativité du syndicalisme confédéré à la CGT dans l'ensemble du second degré public était renforcée par celle des syndicats de l'enseignement primaire supérieur (SNEPS) et de l'enseignement technique (SET)<sup>13</sup>. Mais en raison de la puissance du SNI, certains militants souhaitaient la construction d'un grand syndicat du second degré dans la Fédération générale de l'enseignement. Vœu pieux, tant la structuration des ordres d'enseignement restait prégnante, comme la séparation des sexes, des catégories et de la géographie<sup>14</sup>. Ces syndicats avaient également de la difficulté à se faire entendre dans la Fédération générale des fonctionnaires qui s'occupait de tout ce qui concernait les traitements et où leur représentation était minoritaire<sup>15</sup>.

---

<sup>10</sup> La Franco-ancienne, la Société des professeurs d'Histoire-Géographie, l'Union des Professeurs de Spéciales...

<sup>11</sup> 90% des agrégé(e)s étaient adhérents des deux sociétés distinctes, masculine et féminine, en 1938-1939 (voir la thèse d'Yves Verneuil sur la Société des agrégés, dont une version remaniée et raccourcie est publiée dans *Les agrégés. Histoire d'une exception française*, Belin, 2005.

<sup>12</sup> Le Syndicat des professeurs de lycée et de l'enseignement secondaire féminin, plus connu sous le sigle de S3, venait de connaître une scission qui avait conduit à des regroupements de syndicats catégoriels. D'un côté, les majoritaires avaient maintenu l'autonomie du syndicat en créant le SNALCC (Syndicat National Autonome des Lycées, Collèges et Cours secondaires), de l'autre, les minoritaires avaient fondé le SPES (Syndicat du Personnel de l'Enseignement Secondaire) affilié à la CGT par l'intermédiaire de la FGE (Fédération Générale de l'Enseignement) et de la FGF (Fédération Générale des Fonctionnaires). Leur représentativité était à peu près équivalente. Par ailleurs le SGEN (Syndicat Général de l'Education Nationale) affilié à la CFTC, avait été créé la même année mais il comptait très peu d'adhérents.

<sup>13</sup> Les candidats du SNEPS ont obtenu 3 090 suffrages sur 3 628 exp. aux élections au CSEN.

<sup>14</sup> Paris-province expliquant la distinction entre cadres parisiens et cadres provinciaux et métropole-colonies.

<sup>15</sup> La direction de la fédération était en outre dominée par les ex-confédérés (Laurent, Neumeyer); dans la FGE, Adrien Lavergne (bio. dans le Maitron par A.D.) et René Bonnissel (bio. dans le Maitron) essayaient de défendre la ligne de la direction de la FGF, ce qui suscitait récriminations, notamment dans le second degré, très perceptibles dans le SPES.

En outre, dans les syndicats de la FGE, était posé, comme dans la confédération, le problème des rapports entre « ex-confédérés » et « ex-unitaires ». Ces derniers étaient eux-mêmes divisés entre anciens majoritaires des Amis de l'École émancipée de la Fédération unitaire et minoritaires de la M.O.R<sup>16</sup> qui n'avaient pas refusé, comme les premiers, de participer à la direction des syndicats de la FGE unifiée et qui s'étaient totalement convertis à la revendication corporative<sup>17</sup>. La grève du 30 novembre 1938 et le pacte germano-soviétique, qui réouvrirent une cassure dans la CGT, avaient cependant porté moins à conséquence dans les syndicats du second degré que dans le SNI<sup>18</sup>, sauf dans le SNEPS où soufflait un vent d'anticommunisme<sup>19</sup>.

La période de l'entre-deux guerres vit donc la naissance véritable du syndicalisme enseignant. Ce fut une période d'apprentissage de l'élaboration de la revendication corporative, appuyée sur des valeurs de progrès et de démocratie républicaine grâce au développement du « service social » que constituait le service public laïque de l'Université. Ces évolutions étaient la marque d'une ouverture dans l'exercice du métier et la relation avec les autres travailleurs et la société globale<sup>20</sup>.

## La variété des paramètres

### ***Les réactions des enseignants face aux orientations des politiques scolaires de Vichy***

En 1940, l'enseignement secondaire conservait sa fonction séculaire, celle d'éduquer les futures élites issues principalement des classes dirigeantes<sup>21</sup>. Ses buts pouvaient fort bien se marier avec la formation des chefs<sup>22</sup>, un des piliers de l'éducation pour réaliser

---

<sup>16</sup> Minorité Oppositionnelle Révolutionnaire, voir Le Bars Loïc : *La Fédération Unitaire*, Syllepse, 2005 (résumé de sa thèse).

<sup>17</sup> Marcel Bonin au SPES et Philippe Rabier au SET en étaient de très bons exemples.

<sup>18</sup> Ainsi les ex-unitaires communistes, Marcel Cornu, Marcel Bonin, Jacques Pastor furent maintenus dans le bureau du SPES mais ils furent tous les trois mobilisés (voir les biographies de Cornu et Bonin et Pastor par A. Dalançon et P. Petremann dans le *Nouveau Maitron*). Dans le SET, Rabier, militant communiste, devint secrétaire général en 1939 et fut également mobilisé.

<sup>19</sup> Les rares « unitaires » avaient de la difficulté à se faire entendre face à l'équipe dirigeante de Gustave Pacquez (voir bio dans le Maitron par A.D.), (très anti-communiste et proche de Delmas- bio dans le Maitron par J.G.) qui avait appelé à ne pas faire la grève du 30/11/1938.

<sup>20</sup> Jacques Girault (*Instituteurs, professeurs, une culture syndicale dans la société française (fin XIXe-XXe siècle)*, Publications de la Sorbonne, 1996) conclut donc : « La crise a contribué à faire sortir les enseignants et leurs syndicats de leur isolement corporatif » et le syndicalisme a incontestablement « renforcé une solidarité enseignante transcendant l'hétérogénéité des personnels ».

la « Révolution nationale » Néanmoins la politique suivie par le régime de Vichy connut des fluctuations qui ne rencontrèrent pas le même écho auprès des personnels.

Dans l'atmosphère pesante de la défaite et du début de l'Occupation, la politique des trois premiers secrétaires d'Etat éphémères<sup>23</sup> fut marquée par des mesures d'épuration. L'exclusion de la Fonction publique de ceux qui ne collaboreraient pas à l'œuvre de redressement national (17 juillet 1940), des juifs (3 octobre 1940, 2 juin 1941)<sup>24</sup> et des francs-maçons (11 octobre 1940, 11 septembre 1941)<sup>25</sup> heurtait une tradition d'indépendance et de tolérance de l'Université et fut généralement mal acceptée. Toutes ces mesures de répression furent dénoncées dans les premiers n°s de l'Université libre<sup>26</sup>. La politique anti-laïque de Jacques Chevalier (13 décembre 1940- 22 février 1941) fut encore plus mal jugée.

Jérôme Carcopino (février 1941-avril 1942), pur produit de l'Université de la IIIe République, rectifia. Il essaya de mettre fin aux persécutions et à la politique cléricale de son prédécesseur<sup>27</sup>. Sa réforme de 1942 fortifiant le secondaire, transformant les EPS en collèges modernes, ne semble guère avoir soulevé de rejet<sup>28</sup>.

En revanche, la politique ouvertement collaborationniste d'Abel Bonnard (avril 1942-août 1944), souleva de plus en plus de répulsion, tandis

que la victoire de l'Allemagne et la constitution de l'Europe nouvelle apparaissaient de moins en moins crédibles. La non-appartenance du ministre au milieu universitaire et sa réputation d'homosexuel renforcèrent la méfiance à son endroit et le rejet de sa politique.

### ***Ce qui a pesé dans les esprits et les réalités quotidiennes***

- Comme tous les citoyens, les professeurs subirent le traumatisme de la défaite<sup>29</sup>, dans un sens peut-être plus, car forte fut la dénonciation des élites. Plus concrètement, beaucoup de professeurs avaient été mobilisés, souvent comme officiers ou sous-officiers<sup>30</sup>, mobilisation qui avait bouleversé les organisations syndicales<sup>31</sup>.

Les combats de mai-juin 1940 firent des tués et de nombreux prisonniers<sup>32</sup>, dont beaucoup restèrent en captivité jusqu'à la fin de la guerre<sup>33</sup>. Les prisonniers furent l'objet d'une grande sollicitude de la part de l'opinion que les autorités cherchèrent à instrumentaliser. Carcopino et Bonnard ne furent pas avares de discours de solidarité à leur égard et le ministère veilla à ce qu'ils obtiennent leur promotion normalement<sup>34</sup>.

- Les vides laissés par les tués et prisonniers, la fuite de beaucoup de familles<sup>35</sup> et le transfert de

---

<sup>21</sup> *Ibid.* annexes : en 1936, il n'y avait que 151 959 élèves encadrés par 15 000 professeurs dans lycées et collèges, 201 180 élèves dans les EPS encadrés par 7 973 enseignants.

<sup>22</sup> Voir discours du Maréchal in *l'Information universitaire* à la rentrée 1941.

<sup>23</sup> Albert Rivaux (juin-juillet 40), Emile Mireaux (12 juillet-6 septembre 40), Georges Ripert (septembre-13 décembre 1940)

<sup>24</sup> Parmi les responsables syndicaux, les juifs étaient rares: Catherine Schulhof, présidente de la Société des agrégées et ancienne vice-présidente du S3, fut rayée des cadres et se réfugia à Grenoble.

<sup>25</sup> D'après Jeanne Siwek, il y a eu 2 240 révocations parues au JO fin 1940; selon Aron (*Histoire de Vichy*, p.231-37), 2 282 pour l'ensemble des fonctionnaires à la fin 1940; selon Paxton, 1 328 instituteurs furent exclus à franc-maçonnerie. La liste des révocations a été publiée dans *l'Information Universitaire* le 23 nov. 1940. R. Handourzel donne le nombre de 2 500 fonctionnaires du primaire qui ont eu maille à partir avec le régime avant même que l'on parle de résistance et de STO. « Le secondaire est probablement touché dans les mêmes proportions (quelques dizaines d'enseignants) » ajoute-t-il sans plus de précision. Il parle d'une épuration symbolique mais efficace qui a touché essentiellement les postes à responsabilité (150 postes d'IA ont changé de titulaires entre 1940 et 1944). Notons que les militants syndicalistes ultra-pacifistes sanctionnés par le gouvernement Daladier en 1940, comme Ludovic Zoretti ou Léon Emery, ne furent pas réintégrés tout de suite par Vichy.

<sup>26</sup> Voir Pierre Petremann, « L'Université Libre » in *Points de Repères* n°24, déc. 2000.

<sup>27</sup> Ce qui lui valut un non-lieu à la Libération.

<sup>28</sup> Ce volet de sa réforme ne fut pas remis en cause à la Libération.

<sup>29</sup> Voir Marc Bloch : *L'étrange défaite*.

<sup>30</sup> Comme d'instituteurs, mais on ne connaît pas les % pour les professeurs. Selon Cécile Hochard (*Les lycées de Paris et de la Région parisienne de 1938 à 1947*, thèse Paris VII, s/dir d'André Gueslin, 2002), il y avait 1 452 mobilisables sur 2 330 personnels masculins des lycées parisiens.

<sup>31</sup> Le SPES, dont la moyenne d'âge des responsables était moins élevée que dans le S3, fut littéralement étété. Le secrétaire général du SPES, Maurice Janets (bio dans le Maitron par A.D.) fut mobilisé tout comme Marcel Cornu, Marcel Bonin, Jacques Pastor, Edmond Lackenbacher ...Ce dernier, ancien président du S3 fut tué sur le front à Arras le 19 mai 1940 (voir les bios de Cornu, Lackenbacher par A. D. dans le Maitron).

<sup>32</sup> Pour les instituteurs : 500 tués, soit 2% des 26 100 mobilisés dont 1 sur 2 étaient officiers de réserve, là-dessus la moitié ont été prisonniers soit 10% des instituteurs ; ce qui a contraint à demander aux institutrices à la retraite de revenir faire classe. Dans la Vienne (chiffres donnés à la Libération) : il y a eu 38 professeurs (lycées, collèges y compris modernes) prisonniers de guerre (ce nombre doit être rapporté aux 144 directeurs, professeurs et répétiteurs en poste en 1938) et 78 instituteurs prisonniers et 5 déportés (AD. Vienne T 10/ 1832).

<sup>33</sup> Cas de Rabier, secrétaire général du SET ; Pierre Dhombres, futur secrétaire général du SNES; Pétrus, futur président du SNALC. Cossard, secrétaire général du SNALCC fut libéré en 1941 ou 1942 (voir les bios de Dhombres et Cossard par A. D. dans le Maitron).

<sup>34</sup> Pétrus (futur président du SNALC) fut nommé pour ordre à Louis-le-Grand et obtint sa promotion de la 3<sup>e</sup> à 2<sup>e</sup> cl. au 1/1/44, idem pour Pierre Dhombres, professeur au lycée Carnot, de la 4<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> classe.

<sup>35</sup> Voir le lycée de Poitiers ou celui de Rennes qui comptait 226 élèves le 24 juin 1940 et qui en recevait plus du double 3 semaines plus tard.

lycées dans la zone libre<sup>36</sup>, désorganisèrent les établissements à la rentrée 1940. L'année suivante, la plupart des familles rentrèrent dans leurs foyers, mais l'occupation des établissements par les Allemands puis par les forces de l'Ordre de Vichy, avec toutes les dégradations qu'elles entraînèrent, constituèrent d'autres facteurs de désorganisation et surtout d'hostilité de la part des personnels et des élèves<sup>37</sup>.

CABINET du MINISTRE  
de l'INSTRUCTION PUBLIQUE

Vichy, le 15 novembre 1940

Le Secrétaire d'État à l'Instruction publique  
à Messieurs les Recteurs et Inspecteurs d'Académie

La loi du 17 juillet 1940 qui autorise le ministre à relever de leurs fonctions les fonctionnaires et agents de son département a été prise notamment en vue de permettre l'admission à la retraite avant la limite d'âge, de ceux qui ne sont plus capables d'un service professionnel suffisant et aussi de ceux qui ne comprennent pas, à l'heure actuelle, la nécessité de renoncer aux agitations politiques anciennes et de servir de toutes leurs forces leur pays suivant les directives qui leur sont données par le Gouvernement.

J'ai l'intention de prononcer, par application de cette loi, le relèvement des fonctions d'un certain nombre de fonctionnaire ou agents de mon département.

Cette mesure doit atteindre deux catégories de fonctionnaires et agents :

1. ceux qui, en raison de leur état de santé, de leur affaiblissement intellectuel ou de leur absence totale d'énergie, sont dans l'impossibilité de remplir utilement leurs fonctions ;

2. ceux qui, dans ces dernières années, ont consacré une partie de leur temps à une agitation politique contraire aux intérêts de la France et persévèrent dans leur action, ou ceux qui se sont livrés, dans le passé, à des manifestations publiques de désordre social de nature à faire disparaître leur autorité morale ;

3. ceux qui ont été nommés aux fonctions qu'ils occupent par pure faveur politique et sans titres réels.

Vous voudrez bien adresser pour tous les établissements et services placés sous votre autorité la liste des fonctionnaires et agents susceptibles, pour les raisons précédentes, d'être relevés de leurs fonctions. La mesure peut s'appliquer tout aussi bien aux directeurs des plus grands établissements scientifiques qu'aux plus modestes agents des services.

Je sais combien la mission que je vous confie est délicate. Vous devez, dans vos propositions, ne vous laisser guider que par l'intérêt du Pays. Vous ne sauriez, en conséquence, par une indulgence excessive, amnistier ou négliger des faits coupables. Il ne s'agit pas d'inquiéter les fonctionnaires pour leurs opinions personnelles, mais uniquement d'apprécier leur conduite et leurs actes. Il est du devoir des chefs de l'Université de veiller à ce que le personnel placé sous leurs ordres accomplisse ses fonctions avec dignité, discipline et courage. Celui qui ne fait pas tout son devoir, celui qui n'a plus le respect de ses élèves, celui qui se livre à une agitation politique pendant que la France souffre, ne doit pas rester au service de l'État.

Je vous demande de m'adresser vos propositions pour la fin du mois. Elles engagent votre responsabilité. Si j'étais amené par la suite à prendre des mesures de relèvement contre des fonctionnaires dont vous ne m'auriez pas signalé l'activité coupable alors que vous ne pouviez l'ignorer, je serais obligé de considérer comme une faute grave le fait de ne pas m'avoir renseigné.

Georges Ripert

### Comment Vichy se débarrassait des fonctionnaires

- Paradoxalement, la guerre n'interrompt pas un mouvement de « démocratisation » du second degré qui avait commencé de se manifester<sup>38</sup>. Cependant

<sup>36</sup> Voir la thèse de C. Hochard (op. cité) sur les antennes des lycées parisiens en province.

<sup>37</sup> A la date du 3/11/1942, le taux d'occupation des locaux relevant de l'EN était de 30% pour les universités, 40% pour les établissements secondaires et 6% pour le primaire d'après Halls. A Poitiers, des dortoirs du lycée de garçons furent occupés par différentes troupes allemandes puis la Milice y fit pas mal de dégâts ; l'occupation de l'EPS de filles causa bien des difficultés ; idem au lycée de Rochefort.

<sup>38</sup> Les enfants d'ouvriers qui ne représentaient que 2,7% des élèves de 6<sup>e</sup> classique et moderne en 1936, virent leur % s'élever à 12,7 en 1946 (B. Compagnon et A. Thévenin, *l'Ecole et la société française*, p. 81). Ce sont les entrées en 6<sup>e</sup> moderne qui expliquent cette progression, passant de 15,6% en 1942-43 à 22,4% en 43-44

les créations de postes ne suivirent pas<sup>39</sup>. De nombreuses chaires étaient pourtant vacantes ; le nombre des auxiliaires grossit ; les titulaires faisaient beaucoup d'heures supplémentaires ; les effectifs des classes étaient pléthoriques. Les conditions de l'enseignement étaient encore aggravées par la pénurie de papier, de fournitures scolaires, de chauffage, de manque de locaux<sup>40</sup>.

- La misère des traitements des instituteurs était manifeste<sup>41</sup>. Carcopino les fit donc augmenter faiblement le 26 mars 1942. Bonnard porta l'indemnité de fonction de 2 100 à 4 500 F en octobre 1942. Mais un rapport présenté au ministre fin 1942 montrait leur déclassement. Les militants de l'ex-SNI, entrés au cabinet de Bonnard, lui proposèrent donc en 1944 d'accentuer une politique de mesures corporatives en faveur des instituteurs, susceptible d'endiguer un fort mécontentement qui entravait le ralliement à la politique de collaboration<sup>42</sup>.

Du côté des universitaires<sup>43</sup>, tous les témoignages concordent pour évoquer les difficultés de la vie quotidienne, notamment des catégories de personnels les moins bien rémunérées, des pères de famille dont les épouses ne travaillaient pas, des jeunes en début de carrière et d'un grand nombre de maîtres d'internat à la recherche du succès à un concours ou d'une délégation d'enseignement. Beaucoup d'universitaires arrondissaient donc leurs

(après la transformation des EPS en collèges modernes), retombant à 17,5% en 46-47, tandis que le % en 6<sup>e</sup> classique restait stable : 7,5% en 42-43, 8% en 43-44, et 6,1 en 46-47 (J.-M. Chapoulie, *Revue française de sociologie*, avril-juin 1974-XV-2).

<sup>39</sup> De 1938 à 1945, les effectifs des enseignants des établissements secondaires sont passés de 12 700 à 18 475 (les seuls agrégés de 3900 à 4282 mais ils sont passés de 30,7% à 22,85% des professeurs des lycées et collèges), tandis que les effectifs (garçons plus filles) sont passés de 195 100 élèves à 306 000 : une progression de 47,5% d'un côté et de 56,8% de l'autre (Chapoulie, op. cité)

<sup>40</sup> Voir Brison, M. : *La vie du lycée du Parc 1939-44*, maîtrise d'histoire, Lyon II, 1976, sous dir. de G. Garier.

<sup>41</sup> Leur revenu mensuel médian était de 1 375 F en 1943, alors qu'un métallo travaillant 48 h dans la RP gagnait 6 000 F, or le kg de beurre atteignait 350 F en janvier 43 et les pommes de terre 10 F (R. Handourtzel, op. cité, p. 188-89)

<sup>42</sup> Larivé, militant du SNI de Lyon entré au cabinet de Bonnard, lui fit un rapport en janvier 1944, pour critiquer la politique de torpillage de la collaboration par Laval et inciter le ministre à poursuivre dans la voie de sa propre politique en faveur de mesures proprement corporatives dont il fit un inventaire (Arch. Irhse. P/Bon/12).

<sup>43</sup> La loi du 3 août 1943 institua dans la Fonction publique 30 échelles de traitements affectées de la lettre a ou b, ce qui conduisit à un tableau des traitements le 24 décembre 1943: les professeurs agrégés du cadre parisien gagnent de 44 000 à 70 000 F; les certifiés de Paris et agrégés de province de 34 000 à 56 000 ; les professeurs des classes élémentaires de Paris de 28 000 à 50 000; les professeurs licenciés des lycées des départements 24 000 à 44 000 ; les instituteurs de 16 000 à 32 000 ; les dames secrétaires de 13 000 à 20 000.

fins de mois en faisant des heures supplémentaires<sup>44</sup> ou en donnant des cours particuliers<sup>45</sup>. On pouvait aussi toujours donner des cours durant les vacances<sup>46</sup>. Les cours par correspondance connurent un réel succès<sup>47</sup>. Préparer son avenir professionnel restait une préoccupation majeure pour les jeunes<sup>48</sup>.

- S'ajoutèrent les «prélèvements de fonctionnaires»<sup>49</sup> : 2 806 jeunes instituteurs furent envoyés en Allemagne, soit 17% des 16 200 fonctionnaires<sup>50</sup> mais un bilan global n'a pas été fait pour les personnels du second degré réquisitionnés au STO<sup>51</sup>. Les jeunes cherchaient par tous les moyens

---

<sup>44</sup> La mise en place du professorat principal par classe à la rentrée 1943, donnant lieu à une décharge de service de 1 ou 2 h suivant les effectifs, et donc indirectement à des h.s., ne fut pas boudée, mais dépendait du choix des chefs d'établissements.

<sup>45</sup> C'était une tradition tout à fait admise par les syndicats. Il existait un tarif syndical des leçons particulières. Dans des congrès académiques de 1944-1945, on fixa les tarifs syndicaux. Les professeurs d'allemand ont-ils été plus favorisés? Il y a eu afflux de candidatures à l'apprentissage de la langue de Goethe entre 1940 et 1942 dans les établissements ; des cours étaient donnés à des Français qui voulaient apprendre l'allemand ou à des Allemands qui voulaient apprendre le français. Les professeurs étaient des Français, pour la plupart autorisés par le ministère à faire ce travail supplémentaire (R. Handourtzel, op. cité, p. 35).

<sup>46</sup> *L'Information Universitaire* fit paraître des petites annonces pour les grandes vacances de 1943. Ex : On demande excellent professeur pour famille à la campagne, logé, nourri; classes 5<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> latin, anglais. Très bonnes références exigées. R. Pujo, Château Malescasse, Lamarque (Gironde).

<sup>47</sup> Dans sa circulaire du 17 juil. 1944, Bonnard s'en félicitait mais aurait souhaité que les garderies-écoles suscitent un aussi grand nombre de volontaires et il promettait que «tous ceux qui s'étaient employés dans un service supplémentaire soit au-dedans, soit au dehors de l'EN, en garderont le témoignage dans leur dossier, comme un élément favorable à la rapidité de leur avancement et aux demandes personnelles qu'ils pourraient formuler.»

<sup>48</sup> André Dufour (voir sa bio par A. D. dans le *Maitron*), militant communiste du SNEPS, futur secrétaire du S3 du SNES de Poitiers, prisonnier de guerre qui s'évada et fut repris trois fois, libéré en même temps que Jean Bruhat (voir sa bio par J. Maitron et C. Pennefret dans le *Maitron*) en 1943 en se faisant passer pour infirmiers, se mit en rentrant à préparer sérieusement à 30 ans l'agrégation, à laquelle il fut reçu en 1945. Même Louis Pastor trouva le temps de préparer l'agrégation et d'y être admissible en 1943, alors qu'il était dans les FTP, chargé de mission de renseignement avant d'entrer dans l'organisation militaire.

<sup>49</sup> La lettre du 14/04/1944 du secrétaire d'Etat aux recteurs et IA donne des précisions. Sont exclus de l'affectation en Allemagne : les Alsaciens-Lorrains, les prisonniers de guerre ayant été internés dans un *stalag* ou *oflag* en dehors du territoire français ou ayant subi en France une captivité supérieure à 6 mois, les anciens combattants de la LVF, les invalides de guerre, les enfants des victimes de la guerre. Les étudiants-fonctionnaires doivent choisir entre l'une ou l'autre qualité. Les étudiants bénéficiant d'un sursis jusqu'en juin 1944 doivent être nés postérieurement au 31/12/1922 ; les plus âgés doivent passer devant les commissions de révision.

<sup>50</sup> R. Handourtzel. op. cité, p.42.

<sup>51</sup> Pour le secondaire, il existait 6 listes : 1- célibataires ou veufs sans enfants, 2- mariés sans enfants, 3- mariés ou veufs avec 1 enfant, 4- mariés ou veufs avec 2 enfants, 5- mariés ou veufs avec 3 enfants, 6- mariés ou veufs avec 4 enfants. Dans les listes qu'on peut trouver dans les archives, il faut être attentif à ces classements des fonctionnaires susceptibles d'être appelés, listes bien plus

à y échapper. Des réfractaires, au demeurant assez peu nombreux semble-t-il, entrèrent dans les maquis mais ce ne fut pas le cas le plus courant<sup>52</sup>.

Tous ces problèmes n'ont pas été vécus et ressentis de la même manière suivant les catégories, les situations de famille, les générations et les lieux. L'arrière-plan de la situation générale a joué très fortement également, 1942-1943 apparaissant comme un moment césure.

Malgré toutes ces difficultés, l'Education nationale a fonctionné, de manière assez autonome par rapport à l'occupant. Les examens ont été préparés et passés<sup>53</sup>. Le concours général a continué d'exister<sup>54</sup>, de même que les concours de l'agrégation<sup>55</sup> et du CAEC (certificat d'aptitude à l'enseignement dans les collèges) qui fut créé.

## Les relais légaux de la politique de Vichy

### Les associations professionnelles d'enseignants

La loi du 15 octobre 1940 portait dissolution de tous les groupements existant. De nouvelles associations professionnelles furent proposées aux fonctionnaires. Elles entraient dans le projet de restauration de l'administration française, outil pour celle de la France, justifiant le statut des

---

fournies que celles des appelés et enfin celles des universitaires effectivement partis.

<sup>52</sup> Dans la Vienne, cela toucha une minorité d'instituteurs et de personnels du secondaire ; pour ce qui concerne ces derniers, l'IA avait établi une 1<sup>ère</sup> liste de 73 noms susceptibles de partir, la liste fut réduite à 26 appelés, qui étaient presque tous des MI, quelques-uns étaient PA.; tous ne partirent pas effectivement (AD. Vienne T 10/1832). Dans le Nord, pouvaient échapper au STO ceux qui travaillaient dans les mines et/ou qui avaient un fascicule bleu (témoignages de Fernand Matton et de René Bacquaert, futurs responsables du SNES dans le Nord et le Pas-de-Calais, voir leurs bios dans le *Maitron*).

<sup>53</sup> En 1943, il n'y a pas eu d'oral et la date des vacances a été avancée au 15 juin, l'argument avancé étant le besoin de main-d'œuvre pour les travaux des champs, auxquels on invitait les lycéens ! Mais le bac a eu lieu en juin 44.

<sup>54</sup> Ainsi en 1943, les deux plus brillants lauréats furent Raymond Lévy, 1<sup>er</sup> prix de version latine et 1<sup>er</sup> prix de géographie, et Guy Hertz, 1<sup>er</sup> prix de sc. physiques et 1<sup>er</sup> accessit de maths. Guy Palmade obtint le 5<sup>e</sup> prix de géographie et Robert Fossier le 6<sup>e</sup>, mais Marcel Roncayolo obtint le 2<sup>e</sup> prix d'histoire.

<sup>55</sup> Le palmarès de l'agrégation d'Histoire-Géographie de 1943 vit figurer les noms de futurs universitaires célèbres :

1<sup>er</sup> : J.-B. Duroselle (ENS) ; 2<sup>e</sup> : Lucien Musset (ét. à Caen) ; 5<sup>e</sup> : Georges Dupeux (ét. à Paris) ; 6<sup>e</sup> : Michel Chevalier (ét. à Toulouse) ; 7<sup>e</sup> : Jacques Néré (ENS) ; 9<sup>e</sup> : Georges Peyronnet (ét. à Paris). Cette même année, Raoul Courtoux (secrétaire du S2 du SNES de Lille de 1945 à 1948) fut reçu à l'agrégation de sciences naturelles, Marie-Joseph Moeglin (secrétaire du S3 de Lille de 1948 à 1953) fut reçu à l'agrégation d'allemand, Pastor fut admissible et obtint l'équivalent du CAEC de sciences naturelles, tout comme Jean Gaydier (voir sa bio par P.P. dans le *Maitron*) en lettres (futur secrétaire du S3 de Reims).

fonctionnaires de septembre 1941<sup>56</sup>. Elles devaient être sous le contrôle administratif du Secrétaire d'Etat<sup>57</sup>. Un comité central constitué à la présidence du Conseil avait pouvoir de liquider les biens des groupements dissous, pour en attribuer le produit aux nouvelles associations professionnelles<sup>58</sup>.

Les chiffres concernant les enseignants adhérents de ces associations, relancées par un décret du 12 juin 1942, sont rares et sujets à caution. Si le recensement des associations d'instituteurs a pu être fait<sup>59</sup>, aucune ne paraît avoir existé pour les personnels du secondaire, du primaire supérieur ou du technique. Cependant des anciens responsables ont, semble-t-il, fait des démarches pour s'enquérir des conditions de constitution de ces associations<sup>60</sup>. D'autres, ont carrément refusé de donner le moindre gage<sup>61</sup>, c'est du moins ce qu'ils dirent à la Libération.

<sup>56</sup> Voir rapport de Darlan au Maréchal introductif à ce Statut qui s'inscrivait dans la mission de l'Etat de reconstruire la société en l'épurant et en rendant active la solidarité des groupes qui la composent : à la base les familles, dans le domaine de la production, les corporations et enfin les vieilles provinces : « l'administration française doit retrouver ses traditions d'ardeur et d'honneur pour participer à la révolution nationale, reconstruire l'Etat effondré et fonder le régime qui donnera à la France, avec de nouvelles raisons de vivre, une foi invincible dans son propre avenir » (Voir notre analyse dans les n°s 17 et 18 de *Points de Repères* consacrés au Statut de la fonction publique et à son histoire).

<sup>57</sup> La loi du 15/10/1940 (reprise dans celle de sept. 1941) n'admettait les associations qu'entre agents d'une même administration et occupant des postes similaires avec une association unique pour chaque catégorie. Les ministres devaient donner leur accord sur le nom des dirigeants, choisis pour 5 ans et non renouvelables.

<sup>58</sup> D'après J. Siwek, « à l'exception du SNI, semble-t-il qui remit sa caisse, la plupart des syndicats établissent des bilans déficitaires, les dirigeants syndicaux se situant d'emblée dans l'illégalité ». Le livre de compte du SPES parle de la restitution des biens du SPES en 1944 (une somme très modique). Celui du S2 du syndicat autonome de Poitiers montre qu'il restait de l'argent sur le livret de caisse d'Epargne : qu'est-il devenu ? (Ces 2 livres de comptes sont conservés à l'IRHSES).

<sup>59</sup> Voir liste dans Banet Christophe (*Les Associations d'enseignants publics en France de septembre 1939 à juin 1944*, maîtrise, Paris I, s/dir de J. Girault et A. Prost, 1987-88). Elles étaient majoritairement situées dans la zone Sud: Loire-inférieure, Basses-Pyrénées, Ariège, Lot-et-Garonne, Lot, Hte-Vienne, Indre, Bouches-du-Rhône, Var, Alpes maritimes, Drôme, Isère, Hte-Savoie, Rhône, Hte Loire, Loire, Doubs, Nord, Marne, Aube. La 1<sup>ère</sup> association fut celle de la Loire-inférieure qui déposa ses statuts le 18 avril 1941 et ne reçut l'agrément que le 9 septembre ; elle comptait 137 adhérents en 1943 à son maximum de développement. L'association la plus importante fut celle du Lot qui comptait 623 adhérents au début 1943. 20% des instituteurs auraient demandé à s'y associer d'après J.Siwek.

<sup>60</sup> L'intervention de Delmas pour le rétablissement légal du SNI est connue. Binon, dernier président du S3 (et futur co-secrétaire général du SNES à la Libération) écrivit au ministère au printemps 1941 depuis Toulouse, pour venir se renseigner à Vichy ; il lui fut répondu qu'il était inutile qu'il se déplace et qu'il devait envoyer ses propositions (renseignements collectés par J.Girault aux AN, F 17 et voir sa biographie par A. D. dans le *Maitron*).

<sup>61</sup> Ce fut le cas des militants du SET, du SPES mais aussi du SNEPS d'après le rapport moral de Pacquez pour le 1<sup>er</sup> congrès du SNCM en mars 1945 (voir plus loin note 103). Qui sont les « certains » qui ont fait des pressions dans le sens de la déclaration :

INSPECTION ACADEMIQUE  
du Rhône

Lyon le 30 octobre 1940

L'Inspecteur d'Académie  
aux Chefs d'établissement d'enseignement  
secondaire, primaire supérieur et technique

J'ai l'honneur de vous envoyer la copie ci-jointe d'une  
Instruction ministérielle relative à l'application du statut des  
Israélites.

Je vous prie d'en donner connaissance au personnel de  
votre établissement et de demander à ceux qui appartiennent à la  
race juive de souscrire une déclaration en double exemplaire.

Vous m'enverrez pour le 8 novembre :

- Les déclarations souscrites
- Les notices devant, d'après les instructions, constituer le  
quatrième dossier;
- Les listes, renseignements et propositions demandées.

Veuillez m'accuser réception du présent envoi.

L'Inspecteur d'Académie,

*Wu*

### *La politique antisémite appliquée dans l'éducation*

Pour relancer ces associations<sup>62</sup>, Bonnard essaya de gagner la confiance des instituteurs en autorisant les sections départementales du Syndicat des secrétaires de mairie-instituteurs à reprendre leur activité<sup>63</sup>. Il s'appuya surtout sur le concours d'anciens militants munichois du SNI. Certains occupèrent des postes importants (Emery et Lavenir au cabinet de Bonnard et Blain à celui d'Henriot). Lavenir, dans un rapport remis à Bonnard en janvier 1944, insistait sur le fait que la dissolution brutale du SNI avait été une grave erreur, qu'il aurait pu être immédiatement au service de la Révolution nationale, que la politique pour redonner vie à des associations était donc la seule voie pour « regrouper dans beaucoup de départements des minorités encore faibles de militants courageux de tendance collaborationniste, souvent adhérent à l'UE fondée par Marcel Déat ».

Emery, Albertini, qui étaient des professeurs d'EPS? Quelle a été l'attitude des directeurs syndiqués au SNEPS ?

<sup>62</sup> Pétain se prêta à une réception des d'instituteurs en avril 1942, Bonnard fit un discours à la remise des prix à l'université de Lille, publié dans *L'information universitaire* qui illustre parfaitement cette tentative de recentrage suivi de son appel aux anciens syndicalistes en août 1942. Bonnissel (ex-confédéré du SNI) répondit à Bonnard par une lettre ouverte refusant cette main tendue, sa politique favorable à l'enseignement confessionnel mais Delanoue (ex-unitaire communiste) reprocha à ce dernier de ne pas avoir nettement condamné sur le fond la politique de collaboration.

<sup>63</sup> Mais il est bien précisé que « cette autorisation ne doit être accordée qu'autant que les groupements en question se borneront à défendre les intérêts de leurs membres en tant que secrétaires de mairie exclusivement et non en tant qu'instituteurs... » (C.m. du 12/12/1942, *Information universitaire* du 16/1/1943).

## ***L'arrivée au pouvoir du cercle Fustel de Coulanges dans un premier temps***<sup>64</sup>

Le nationalisme traditionaliste, le pro-catholicisme et le farouche anticommunisme de quelques groupements d'universitaires nés durant l'entre-deux guerres correspondaient aux orientations de la Révolution nationale. R. Handourtzel insiste surtout sur le rôle du Cercle Fustel de Coulanges, proche de l'Action Française, créé en 1928 par Henri Boegner<sup>65</sup>. Ses membres avaient été très actifs dans le S3 et s'étaient opposés vigoureusement aux cégétistes<sup>66</sup>. Bonnard en avait été un ami<sup>67</sup>. Pourtant le CFC cessa de fonctionner en 1940. *Le Temps* annonça le 4 avril 1941 qu'il allait reprendre son activité<sup>68</sup>, mais le Cercle ne réapparut pas et Boegner devint un ennemi de Bonnard, ce dont se félicita avec ironie *l'Université libre*<sup>69</sup>.

Un groupement maréchaliste vit le jour, les «Fidèles du Maréchal»<sup>70</sup>. Ses activités consistaient à organiser un échange de vues sur les améliorations au fonctionnement des études afin de conseiller le Maréchal. Il y eut des réunions dans les derniers mois de 1942 et des journées furent tenues au Mont Dore en avril 1943 sur l'École et la famille<sup>71</sup>.

Maurassiens, catholiques et techniciens ont donc tenté d'influencer la politique scolaire jusqu'au printemps 1942, avant de céder la place aux collaborationnistes. Mais la séparation entre les uns et les autres fut-elle aussi nette ? Différentes autres associations gravitaient autour de l'A.F., comme l'Union Corporative des Instituteurs dont l'animateur, Serge Jeanneret, ancien dirigeant du CFC, entra en

1942 au cabinet d'Abel Bonnard, tout comme Couissin, qui en fut le directeur<sup>72</sup>.

## ***Les organisations collaborationnistes***

A côté des associations professionnelles furent créées à la fin de l'année 1942 deux organisations ouvertement collaborationnistes, au demeurant rivales.

- L'Union de l'Enseignement était une filiale du RNP de Marcel Déat<sup>73</sup>. Ses principaux responsables étaient Ludovic Zoretti<sup>74</sup>, Georges Albertini<sup>75</sup>, Léon Emery<sup>76</sup>; le secrétaire général était Pierre Vaillandet. L'influence de militants connus de la CGT pour avoir été militants de la tendance *Syndicats* était manifeste. Une A.G. eut lieu à la Mutualité le 16 juillet 1943 avec 78 délégués venant de 29 départements, tous situés au nord de la ligne de démarcation, un seul venait d'un département au sud, du Rhône. Les thèmes abordés dans son organe, *l'École de demain*<sup>77</sup>, montre le passage de sujets très idéologiques à des questions plus corporatives, chères aux syndicats d'avant 1940<sup>78</sup>. Il y aurait eu 17 responsables départementaux fin 1942 et 32 en avril 1943. Cela n'entraîna pourtant pas un mouvement sensible d'adhésion<sup>79</sup>.



## ***La propagande maréchaliste dans l'équivalent vichyste du BOEN***

<sup>64</sup> R. Handourtzel, op. cité, p. 100

<sup>65</sup> Professeur de philosophie au lycée Molière de Paris, dont les coéquipiers étaient le professeur lyonnais Pierre Heinrich, l'instituteur parisien Jeanneret et l'inspecteur primaire Pierre Dufresne.

<sup>66</sup> Le CFC et Boegner suscitèrent alors de très virulentes critiques de la part des professeurs de la Fédération unitaire dans *l'Université Syndicaliste* (notamment de la part de Maurice Husson).

<sup>67</sup> De Gaulle donna également des conférences sous ses auspices en 1934 à la Sorbonne.

<sup>68</sup> Banet, op. cité.

<sup>69</sup> *L'UL* n°68 du 10/9/1942 : Boegner reproche au ministre «sa servilité collaboratrice... et tenez-vous bien, ses complaisances à l'égard du socialisme. Abel Bonnard, rejeté par l'AF n'a plus qu'un défenseur fanatique : Emery».

<sup>70</sup> Cécile Hochard a décompté 194 noms dont 55 professeurs parisiens. Une liste de 194 noms également se trouve dans les archives de Bonin (A Irhses. P/Bon/12) ; mais nous y avons compté bien plus d'enseignants parisiens: 92 en comptant la S&O (cadre parisien), dont 60 professeur(e)s de lycée plus 6 PA et 2 surveillants généraux et 3 professeurs des collèges de la Ville de Paris, les autres sont professeurs dans l'enseignement technique, le supérieur, l'enseignement privé et il y a un Inspecteur Général.

<sup>71</sup> C. Hochard, op. cité, p. 456, (AN F 17/ 16795, dossier épuration de M.F).

<sup>72</sup> Agrégé de grammaire, il avait été membre du CFC et élu au Conseil supérieur en 1937 comme candidat du SNALCC.

<sup>73</sup> Elle organisa son 1<sup>er</sup> congrès le 27 décembre 1942.

<sup>74</sup> Professeur de mathématiques à la faculté de Caen, un des principaux inspirateurs de la création de la FGE-CGT en 1928.

<sup>75</sup> Professeur à l'EN de garçons de la Loire en 1933-34 puis de l'Aube en 1937-38, muté à l'EPS Turgot de Paris.

<sup>76</sup> Professeur à l'EN de garçons du Rhône.

<sup>77</sup> N'eut que peu de numéros, le 1<sup>er</sup> date de juillet 1943, le dernier d'avril 1944.

<sup>78</sup> Les sujets du 1<sup>er</sup> n° sont « Reprendre l'Université » par Albertini, « Pour les Révolutionnaires » par Zoretti, « Ce que nous sommes » par Vaillandet. Le II<sup>e</sup> congrès prévu fin septembre 1943 devait examiner le rapport d'activité, les traitements et le reclassement du personnel enseignant, la réforme de l'enseignement et la question des Cours complémentaires, l'action morale et l'enseignement de la Morale.

<sup>79</sup> En juillet 1943, Vaillandet se plaignait que les membres enseignants du RNP n'appartiennent pas tous à l'UE et Zoretti se lamentait en février 44 sur « le déferlement d'attentisme, de gaullisme, de germanophobie qui ravage aujourd'hui le corps enseignant ».

## UNE ALLOCUTION DE M. LÉON BÉRARD

Prenant la parole devant la colonie française à l'occasion du nouvel an, M. Léon Bérard, ambassadeur de France au Vatican, a notamment déclaré :

La France ne meurt pas; celui qui nous l'a affirmé au milieu de ce désastre est le même qui s'efforce depuis trois ans, par l'exemple comme par la parole, de redonner à notre peuple le goût de la vérité. La France ne meurt pas; de là nous vient une espérance aussi invincible que le souvenir de notre gloire. Notre espoir et notre foi, cependant, ne nous assureraient de rien si nous ne savions nous montrer dignes de la longue histoire où ils trouvent leur origine et leur caution. Nos solides raisons d'espérer, prenons-les comme le soutien le plus précieux de nos résolutions et de nos actes; gardons-nous d'y voir une promesse infaillible qui nous dispenserait de tout effort.

La reconstruction de la France ne saurait être qu'une œuvre des Français. L'expérience universelle nous conseille de mettre au rang des chimères, les plus vides et les moins innocentes, celle qui nous ferait entrevoir une sorte de relèvement national par procuration.

Le Maréchal et ceux qui gouvernent sous son autorité se sont dévoués, au sens premier, au sens fort de ce mot. Ils se sont consacrés au service du malheur public. Leur rôle d'intercesseurs nous répond assez par nature de l'abnégation, de la foi patriotique qu'ils lui apportent. On peut penser qu'il n'y eut jamais de gouvernement pour qui l'exercice du pouvoir se soit aussi dévouément consacré à la pratique du sacrifice. Est-il juste, est-il raisonnable de soumettre à une critique perpétuelle leurs intentions non moins que leurs actes? Sommes-nous instruits de ce qu'ils savent? Sur quoi se fonderaient les vœux que nous opposerions aux leurs? A moins que nous n'en soyons venus à prendre des caquetages internationaux pour des sources de l'histoire et des fanfares de propagande pour le message de l'avenir. A moins que nous ne nous flattions d'éclaircir les ténèbres et d'interpréter le chaos.

Il n'a pas cessé d'être vrai que l'union autour du chef demeure la condition la plus nécessaire de notre salut. Nous avons reçu de notre histoire un don inestimable : l'unité nationale. Notre accord profond sur la primauté et la pérennité de la patrie s'était montré plus fort que nos différences de mœurs, de langages et de coutumes. Il nous a aidés à corriger en nous le travail et les effets du vieux ferment gaulois. Là s'est trouvé, après nos chutes, le principal secret de nos relèvements. Comment renoncerions-nous aujourd'hui à un tel bienfait? Les nations n'ont pas reçu les promesses de la vie éternelle : l'épreuve d'un grand schisme ne serait pas proportionnée à leur force. Sachons en épargner les risques et l'horreur à la nôtre.

- La Confédération Générale de l'Enseignement déposa ses statuts à la préfecture de Police le 15 juillet 1942 et ne fut autorisée que le 25 mars 1943. Un manifeste du 20 octobre 1943 donna une chronologie précisant que s'était tenue au préalable une Conférence universitaire d'information réunissant une quinzaine de personnes. Ce n'était pas

une organisation structurée comme la précédente mais un réseau de correspondants implantés dans 8 régions, dans des départements sièges d'universités (Besançon, Caen, Dijon, Nancy, Lyon, Aix, Montpellier, Clermont). Son bulletin, *Culture*, eut peu de numéros<sup>80</sup>. En novembre 1943, Robert Fortier assista es-qualité à un congrès international à Weimar, mais l'UE lui dénia le droit de représenter les enseignants français. Parmi les animateurs se trouvait également Georges Lefranc<sup>81</sup>.

D'autre part, Otto Abetz avait compris l'intérêt de posséder des relais dans la société française. Il fonda l'Institut Culturel franco-allemand en septembre 1940, chercha dans les rangs de la gauche des individus prêts à collaborer<sup>82</sup>, allant jusqu'à entreprendre en 1940 des démarches pour obtenir l'autorisation des syndicats. Il se servit aussi des déçus de Vichy.

La rivalité entre les pétainistes, maréchalistes et collaborationnistes de diverses tendances fut très forte et de nombreux reclassement eurent lieu. Mais au bout du compte les enseignants ne répondirent qu'en très petit nombre à tous ces appels collaborationnistes<sup>83</sup>.

## Que sont devenus les autres organismes de représentation?

### *Les organismes de consultation*

La loi du 12 juillet 1940 suspendit l'obligation de consulter les organismes consultatifs. Le principe du chef était rappelé constamment ; il fut souligné dans

<sup>80</sup> Le 1<sup>er</sup> date du 20 décembre 1943, le dernier du 20 février 1944.

<sup>81</sup> Agrégé d'H-G au lycée Louis Rollin, il avait été un des leaders de la tendance *Redressements* au sein de la SFIO avec Zoretti et responsable du centre d'éducation ouvrière de la CGT.

<sup>82</sup> Il faut noter à cet égard un journal comme *l'Atelier* qui se voulait l'hebdomadaire du travail français et du Centre syndicaliste de propagande fondé en avril 1941. Le journal *Le rouge et le bleu*, revue de la pensée socialiste française de Charles Spinasse, accueillait les signatures de nombreux socialistes passés à la collaboration (voir Dominique Durleman, *Des syndicalistes dans la collaboration*, Cahiers de l'Institut d'Histoire Maurice Thorez, n°14, 1975.)

<sup>83</sup> Selon les correspondants de l'IHTP, dont le bilan est rapporté par R. Handoutzel (op. cité, p. 223) : les fonctionnaires représentaient 8.8% du total des collaborationnistes identifiables et parmi eux les enseignants 1.9% ; dans 38 départements, sur 11 047 collaborationnistes, le RNP avait 80 adhérents enseignants sur 2 322 (3,4%), le PPF (1,4%), Collaboration (1,1%), SOL (0,8%), la Milice (0,6%), soit en tout 197 (1,7%), loin derrière les employés (16,3%), les agriculteurs (12,2%), les commerçants (11,4%).

Une liste d'enseignants du groupe Collaboration, document de travail des commissions d'épuration, comporte 166 noms dont la répartition géographique est très dispersée, peu de départements ne sont pas représentés (Arch. Irhses, P/Bon/12).

le statut des Fonctionnaires de 1941<sup>84</sup>. Pour l'avancement hiérarchique de grade, le statut prévoit qu'il est attribué uniquement au choix, qu'un tableau sera préparé par une commission dont la composition sera fixée par chaque administration. Rien n'est spécifié sur l'avancement d'échelon qui suit des règles propres à chaque administration ; rien n'est dit sur les nominations et mutations.

Dans la pratique, l'inspection joua un rôle déterminant dans les carrières, encore plus qu'avant-guerre ainsi que les chefs d'établissements, d'où l'attention particulière à leur cas à la Libération. Mais tous les tableaux de nominations, mutations et promotions étaient publiés dans *l'Information universitaire*. Ne pas sacrifier sa carrière est certainement resté une préoccupation de beaucoup d'enseignants. Il fallait pour cela obtenir des promotions, des mutations vers des régions plus favorables ou des postes plus prestigieux, notamment à Paris, des postes de direction ou d'inspection. Dans tous ces domaines, les réseaux de la Collaboration se servirent et placèrent leurs ami(e)s<sup>85</sup>.

Les conseils académiques où siégeaient des élus des professeurs ne semblent pas avoir été réunis. Ces conseils ne traitaient pas des questions corporatives mais ils étaient les plus anciennes structures consultatives dont les élus étaient presque tous des militants syndicalistes<sup>86</sup>. En revanche la situation fut

plus complexe pour les conseils d'établissement<sup>87</sup>. Apparemment, ils demeurèrent en place<sup>88</sup>.

### ***Les associations de spécialistes et de catégories et les mutuelles***

Les premières pouvaient être considérées comme « groupements » et donc tomber sous la loi du 15 octobre 1940. Mais il pouvait y avoir matière à interprétation. Les Sociétés des agrégé(e)s n'ont pas fonctionné semble-t-il, du moins après 1942<sup>89</sup>. Même chose pour la Franco-ancienne<sup>90</sup>, l'association des professeurs d'Histoire-Géographie<sup>91</sup>, celle des professeurs de mathématiques<sup>92</sup> et l'UPS<sup>93</sup>.

En revanche aucune mutuelle n'a été dissoute. Le mutuellisme pouvait fort bien trouver sa place dans le cadre de l'idéologie de la Révolution nationale. Ainsi la Société de secours mutuels des fonctionnaires de l'enseignement public secondaire et supérieur<sup>94</sup>, comptait-elle 16 578 sociétaires en 1944. La mutuelle maladie-décès et chirurgicale du

---

<sup>87</sup> Ces conseils avaient été constitués par le D. du 31/05/1905 ; le ministre Steeg avait décidé en 1908 d'élargir à toutes les catégories de fonctionnaires présents dans l'établissement le principe de l'élection avec un mandat de 4 ans.

<sup>88</sup> Leurs membres élus l'avaient été en 1937, leur mandat arrivait à échéance en 1941 ; le recteur de Poitiers, suivant les consignes ministérielles, invita les IA à la rentrée 1941 à faire procéder pour les membres élus à des « désignations après entente amiable avec l'administration collégiale et le personnel, sans recourir toutefois à une procédure électorale ou officieuse », puis il informa les IA le 31/12/41 que le Secrétaire d'Etat (Carcopino) avait décidé de faire désigner les membres élus dans les formes réglementaires en vigueur. Mais les listes des membres désignés devraient être soumises au préfet avant d'être régularisées. L'arrêté du 14/2/42 alla plus loin en précisant que « Les membres élus des CA des lycées de garçons et de filles ne peuvent prendre part aux délibérations des dits conseils qu'après approbation de leur élection par un arrêté du secrétaire d'Etat à l'Education pris après avis du préfet ». Pourtant au collège de Châtelleraut, Gaston Frappier (voir sa bio par A.D. dans le Maitron), professeur d'anglais, élu du conseil de son établissement avant-guerre, ex-secrétaire adjoint du S2 du SPES et futur membre de la CE du SNES à la Libération et membre suppléant du Comité consultatif élu en mars 1945, vit sa réélection être entérinée sans problème par le préfet (AD. Vienne. T 10/ 1873).

<sup>89</sup> Yves Verneuil nous a précisé que « l'épitomé publié dans le bulletin de mai 1968 suggère une activité jusqu'en 1942, mais toutes les personnes que j'ai interrogées ont réfuté cette information : serait-ce qu'elles ne voulaient pas se souvenir, ou bien simple coquille ? Il n'y a rien dans les archives nationales. En fait, selon toute vraisemblance, la Société n'a pas fonctionné parce que ses dirigeants étaient éparpillés, certains prisonniers, d'autres repliés. »

<sup>90</sup> C'était R. Georquin qui était le président en 1939, son siège social était à Marseille.

<sup>91</sup> Elle fut reconstituée à la Libération, l'US donne son bureau provisoire, dans lequel figurait P. Testas, dirigeant du SNES.

<sup>92</sup> En 1940, son président était Dumarque.

<sup>93</sup> En 1939, son président était Marville.

<sup>94</sup> Fondée en 1897, son objet était d'assurer au décès des sociétaires des secours à leur famille et des secours aux fonctionnaires en congé pour raison de santé avec traitement réduit ou sans traitement.

---

<sup>84</sup> Voir le rapport au Maréchal introductif à la loi du 14 septembre 1941 rédigé par Darlan : « La responsabilité des chefs, corollaire de leur autorité, est affirmée en toutes circonstances. Le chef, après s'être informé, décide seul, en toute liberté mais au grand jour... ». Art. 13 : Les fonctionnaires à tous les rangs de la hiérarchie, sont soumis à une discipline fondée sur l'autorité des chefs, l'obéissance et la fidélité des subordonnés. La discipline se manifeste par une soumission constante aux lois, décrets et règlements en vigueur, et par l'obéissance des subordonnés aux ordres de leurs supérieurs dans l'exercice de leur autorité. Cette obéissance doit être entière... »

<sup>85</sup> Couissin et Georquin sont devenus IG, ils ont été immédiatement suspendus en septembre 1944 puis révoqués. Voir les ex. donnés par Cécile Hochar (op. cité, p. 458) : le couple E. (Ndlr: M et Mme Etienne) ; elle professeur à Racine puis Fénelon, lui professeur à H.IV, membres des F.M., du RNP, MSR et Collaboration, organisaient un véritable espionnage dans les lycées parisiens, intercédèrent auprès de Bonnard pour des promotions et nominations.

<sup>86</sup> Dans l'académie de Poitiers coupée en deux par la ligne de démarcation, étaient élus Léon Letellier, professeur à Tours, militant du S3 puis du SPES, pour les agrégés scientifiques ; Ruysen militant du S3, professeur d'anglais à Poitiers, Beauduc professeur de philo à Limoges pour les littéraires ; il y avait deux professeurs de collège syndicalistes : Glorion à Luçon, Doueil à Parthenay.

Tarn du SNEPS<sup>95</sup> a continué à exister même si son activité fut un peu sommeillante de 1940 à 1943 ; elle servit aussi de paravent à des réunions du bureau clandestin du syndicat des EPS<sup>96</sup>. La Caisse d'entraide<sup>97</sup> et la Caisse d'assurances contre les accidents de l'enseignement public<sup>98</sup> gérées par Louis Fontenaille<sup>99</sup>, ont fonctionné. Toutes ces associations ont connu un fort développement à la Libération<sup>100</sup>.

## La Résistance universitaire

### *Les structures syndicales clandestines*<sup>101</sup>

Un Comité de résistance universitaire réunissant ex-confédérés et ex-unitaires puis ex-autonomes fut constitué au tournant de 1941-1942 mais il semble bien qu'il resta un organisme somnolent jusqu'en 1944<sup>102</sup>. En tout cas, c'est à partir de lui que fut mis

---

<sup>95</sup> Les adhérents du SPES avaient été invités à y adhérer en 1938. Son président fondateur, secrétaire général du SNEPS, Alcée Marseillan, devenu professeur à Paris à J.-B Say juste avant la guerre avait été victime de l'épuration en raison de son appartenance à la franc maçonnerie et fut réintégré à Turgot en 1944 (voir sa bio dans le *Maitron* par A. D.).

<sup>96</sup> Voir rapport moral et AG de la mutuelle lors du 1<sup>er</sup> congrès du SNCM de 1945 (circulaire n°2 et bulletin n°1)

<sup>97</sup> *l'Information universitaire* rapporte qu'elle se réunit apparemment régulièrement sous la direction de Fontenaille et qu'elle fut même relancée en décembre 1942 avec la bénédiction des autorités sur l'ensemble du territoire. Dans un rapport syndical publié à la Libération, Fontenaille écrit : « Elle a pris l'initiative de faire parvenir des livres élémentaires aux soldats coloniaux qui, séparés pendant 4 ans de leurs lieux d'origine et de leurs familles, ont pu ainsi achever de se savoir Français et apprendre notre langue. Dès 1943, elle entreprenait une collecte de livres classiques, correspondant aux besoins de l'enseignement secondaire, et tous les ouvrages qu'elle a reçus de ses adhérents qui ont compris l'utilité et la nécessité d'un effort centralisé et durable, elle les a fait parvenir (...) aux établissements sinistrés et aux collègues qui, plus que leurs meubles, regrettent les ouvrages d'étude perdus. »

<sup>98</sup> L'affiche pour la rentrée 1943 donne le texte de la police passée avec *La Préservatrice*.

<sup>99</sup> Professeur au lycée Hoche de Versailles, responsable dans le BN du S3 et futur responsable du SNES en 1944-1946 (voir sa bio par A.D. dans le *Maitron*).

<sup>100</sup> cf inventaire dans *l'US* n° 6-7 de mars 1945 (rapport sur les œuvres d'entraide et les Assurances) : Société de secours mutuels des fonctionnaires de l'enseignement public secondaire et supérieur ; Mutuelle chirurgicale ; Orphelinat de l'enseignement public secondaire et supérieur de France et des colonies ; Sauvegarde universitaire ; Associations départementales autonomes du personnel de l'enseignement public, plus connues sous le nom d'Autonomes ; Mutuelles maladie décès et chirurgicale du personnel des lycées, des collèges classiques, modernes et techniques et des Ecoles normales ; Mutualité pour la Prévention et le traitement de la tuberculose dans l'enseignement public féminin du second degré ; Caisse d'entraide de l'enseignement public ; Caisse d'assurances contre les accidents de l'enseignement public.

<sup>101</sup> Voir sur l'ensemble du sujet le bilan de Brucy Guy (*Histoire de la FEN*, Belin, 2003, p. 63, sq.)

<sup>102</sup> Vers novembre 1941, Pastor fut contacté par Maurice Husson, professeur agrégé d'allemand, militant communiste syndicaliste « unitaire », ancien rédacteur en chef de *l'Université syndicaliste*, en vue de créer dans le second degré un mouvement susceptible

sur pied à la Libération le nouveau syndicat de l'enseignement secondaire réunissant les frères ennemis du SPES et du SNALCC de l'immédiat avant-guerre : le SNES (Syndicat national de l'enseignement secondaire), qui cette fois s'affilia sans discussion à la FGE et à la CGT et connut tout de suite un grand succès.

Un syndicat clandestin des collèges modernes fonctionna également<sup>103</sup>. Pacquez, le secrétaire général maintenu du SNEPS, devenu le SNCM (Syndicat national des collèges modernes), raconta comment les choses s'étaient passées dans son rapport moral de 1945<sup>104</sup>. La réactivation de structures clandestines du SET est également connue dans la région parisienne sous l'impulsion de militants communistes (Ravailhe, Cartailleur, Girard...) <sup>105</sup> mais nous ne savons pas précisément ce qui se passa en province. La FGE clandestine se mani-

---

de grossir le Front National Universitaire à partir d'une base syndicale. Avec René Maublanc, il prit contact avec les anciens dirigeants ex-confédérés du SPES, Maurice Janets, Lucien Mérat et Maurice Lacroix. C'est ainsi que fut créé au mois de décembre le Comité de résistance de l'Enseignement secondaire. Mais Maurice Lacroix s'opposait à ce que le comité rejoigne le FNU, selon ce dernier entre les mains des communistes ; Janets et Mérat étaient hésitants ; de sorte que le comité resta autonome. Un manifeste fut diffusé dans l'académie de Paris en janvier 1942 et quelques établissements plus lointains. L'activité de ce comité resta très modeste jusqu'à la fin de 1943 (deux ou trois tracts). Ce témoignage de Pastor (A.I rhses, P/Bon/12) confirme par celui de Maublanc et Marie-Elisa Nordmann recueilli le 18/3/1946 (AN 72/AJ/57 cf. C. Hochard, p. 487), mise à part la présence de Cossart et Binon (ex-responsables du SNALCC) dès le départ. Pastor dit qu'ils y sont venus effectivement mais un peu plus tard.

<sup>103</sup> Fernand Matton, jeune enseignant au collège Turgot de Roubaix, nous a dit l'avoir connu dans la région du Nord où militaient les militants les plus chevronnés du SNEPS (Dupas, Maunoury, Ringot...) (voir les bios de Dupas et Maunoury par A. D. dans le *Maitron*).

<sup>104</sup> Bulletin n°3 du SNCM en 1945 : « Le syndicat supprimé, le devoir du secrétaire général était de connaître la position de chacun des membres du bureau ; très vite, il eut la joie de constater que ses camarades étaient unanimes dans une opposition irréductible à l'occupant et à Vichy. Dès le début de l'occupation, Dupas était arrêté comme otage et interné durant plusieurs mois (la Libération en a fait un adjoint au maire de Douai). Perceval était déplacé par Vichy dès octobre 1940, Henri Maunoury, adjoint au maire de Lillers (PdC), était destitué en 1941, peu après son retour de captivité. *Comme les mutuelles n'étaient pas dissoutes, nous avons pu derrière leur paravent, tenir chaque année une réunion des membres du bureau et de quelques membres de la CA, ce qui nous permettait de garder de précieux contacts avec la province.*

Il va sans dire que nous avons systématiquement ignoré l'administration vichyste, et refusé de faire les démarches que certains nous demandaient de faire. Nous n'avons pas voulu non plus prêter main forte à la constitution des Associations professionnelles, bien que certains nous aient fait valoir que nous négligions ainsi de défendre les intérêts de nos écoles et de leurs maîtres. Même si nous devions rester lésés pour un temps, qu'est-ce que cela pouvait compter dans le drame que nous vivions ? » Mais le collège de filles du Dorat demanda à Pacquez ce que le bureau avait fait pour reconstituer le syndicat clandestin en province et ce qu'il avait fait en matière d'épuration et de réparations, sous-entendu rien ou pas grand-chose. A noter que ce c.m. était celui où Marguerite Raberin, militante unitaire et communiste, gréviste de 1938, avait été déplacée par le régime de Vichy.

<sup>105</sup> Voir notre bilan, A. Dalançon, op. cité, p. 71.

# L'UNIVERSITÉ LIBRE

ORGANE DES  
COMITÉS UNIVERSITAIRES  
DU FRONT NATIONAL

NUMÉRO SPÉCIAL

PRIX : 2 fr.

AOUT 1944

Après 101 numéros clandestins,  
**L'UNIVERSITÉ LIBRE,**  
pour son 102<sup>e</sup> numéro,  
paraît au grand jour.

**VIVE LA LIBERTÉ !**

## DEBOUT L'UNIVERSITÉ !

Le drapeau de la France flotte de nouveau sur l'Université. Ce matin 20 août les groupes de résistance du F. N. Universitaire, bientôt secondés par les F.F.I., ont occupé le Ministère de l'Éducation Nationale. Averti par eux, je les ai immédiatement rejoints pour en prendre possession au nom du Gouvernement Provisoire de la République qui m'a désigné comme Secrétaire général à l'Éducation Nationale.

En ce jour de délivrance notre souvenir se reporte d'abord sur nos glorieux universitaires tombés dans la lutte pour la libération de la Patrie, sur ceux qui ont été emprisonnés, déportés, torturés, fusillés, sur ceux qui sont tombés les armes à la main dans la lutte du maquis contre l'envahisseur, sur ceux qui sont morts dans les souffrances de la captivité.

Nous voulons nous rappeler, pour maintenir dans l'avenir l'esprit d'union qui nous animait dans la résistance, l'opposition intransigeante que l'Université a opposée à ceux qui voulaient se servir d'elle pour nazifier la France. Entreprise de trahison qui dépassait en gravité toutes les autres. Obliger la France à se renier dans l'esprit de ses enfants, leur faire haïr ce qui a fait son honneur dans le monde. Insinuer dans leur conscience le poison qui devait consacrer leur servitude comme un droit naturel des vainqueurs. Leur inculquer le racisme, leur faire bafouer les droits de l'homme.

A cette besogne s'est acharnée cette 5<sup>e</sup> colonne qui devait livrer nos campagnes, nos villes, nos armées. Mais lorsque l'ennemi croyait tenir la France à la gorge pour lui faire avaler ce poison, l'Université dans sa quasi-totalité a répondu « non » et dans son cœur s'est exalté plus que jamais l'amour des valeurs humaines qu'elle a toujours représentées dans le monde. S'il y a eu quelques brebis galeuses, bien rares, qui ont eu quelque complaisance pour cette abjecte besogne, elles seront châtiées, conformément à la justice française.

Mais c'est surtout vers les tâches d'aujourd'hui et de demain que doit

se porter notre regard. Tâches de guerre et tâches de paix. Car la libération de Paris ne termine pas la guerre. Tant que l'Allemand n'aura pas été refoulé loin de nos frontières, il faudra combattre et l'Université se doit à elle-même, elle doit à ses martyrs, de se trouver toujours au premier rang. Jeunes de l'Université, étudiants ou maîtres, votre devoir est de vous engager dans les F.F.I. Vous à qui l'âge ne permet pas cet effort, donnez volontairement votre travail pour la Patrie. Selon vos aptitudes travaillez dans les chantiers ou dans les laboratoires. Que vos fabrications, que vos inventions augmentent sans cesse notre potentiel de guerre. Tous, jeunes et vieux, entraînez par votre exemple, par votre allant, par l'excellence imperturbable de votre moral, les masses profondes du pays.

En même temps, il faut entreprendre sans attendre les tâches de redressement et de réparation. Combien de nos jeunes gens ont été ar-

### Les derniers sursauts de la bête

Cinq élèves du lycée Henri IV ont été fusillés en Juillet: Casati, Maenhant, Le Meec, Basdevaut et Feffer.

Dans la tuerie de La Ferté St-Aubin, où une trentaine de jeunes étudiants et lycéens ont été attirés dans un guet-apens par une odieuse provocation, les deux fils de notre collègue Labrunie, professeur à Janson, ont été fusillés, ainsi que Gabriel Beaumarié, élève instituteur à Orléans.

Claude Bertrand, élève de l'École Supérieure, qui passait ses vacances dans sa famille dans un village de Saône et Loire a été fusillé le 13 Juin avec son père, sa mère et son frère, et tous les habitants du village.

Colle, instituteur à Corcieux (Vosges) a été fusillé.

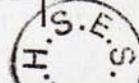
rêtés dans leurs études, enfants évacués, pays bombardés, restrictions systématiquement imposées par le régime de Vichy, travail forcé des adolescents, maquis pour les réfractaires, enrôlement des plus vaillants dans les F.T.P. ou d'autres formations des F.F.I. comme dans les armées du général de Gaulle.

Nous ne voulons pas que ceux qui ont souffert, que ceux qui ont lutté se présentent au cours de notre histoire comme des générations diminuées. Nous ferons l'effort qu'il faudra pour que tous ces retards soient rattrapés, toutes ces lacunes effacées. D'un seul élan ceux que nous mettons aujourd'hui aux postes de commande et qui sont choisis parmi les plus patriotes et les plus capables entraîneront toute l'Université : enseignement primaire et technique, secondaire et supérieur, vers cette tâche : organiser nos établissements et nos méthodes d'enseignement afin que soit effacé pour tous le mal causé à la France par quatre années de douleurs.

Quels qu'aient été les mérites de notre Université dans le passé, elle ne peut pas être la seule à ne pas changer dans les changements profonds que subit le pays. Une refonte complète de ses institutions devient nécessaire. Mais ce sera la tâche de l'Assemblée Constituante. Pourtant dès à présent, nous tous universitaires, et les organismes de direction en tête, nous devons nous poser ces problèmes de rénovation intellectuelle, nous devons les poser au pays pour qu'il ait les moyens de se prononcer lui-même.

Unissons nos efforts entre nous, unissons nos efforts aux siens. Dans l'action de résistance nous avons retrouvé notre unité foncière de Français ; dans l'action, dans la discussion qui prépare l'action, nous la maintiendrons. C'est dans l'inertie que se produisent les fissures qui un jour divisent. C'est dans la collaboration unanime que les nécessités de la Patrie sont acceptées de tous.

Henri WALLON



féta également à partir de 1943, Adrien Lavergne en était devenu secrétaire général après l'arrestation de Rollo<sup>106</sup>

Toutes ces structures syndicales ne paraissent donc s'être vraiment réveillées qu'à partir de 1943 et n'avaient pris quelque consistance qu'au cours de l'année 1944. Ce qui ne veut pas dire que les universitaires aient été absents des organisations résistantes, mais ils l'ont fait en tant que citoyens dans des organisations diverses.

### Le Front national universitaire

Les réseaux de *L'Université libre* et du Front National Universitaire sont les seuls à avoir représenté une résistance proprement universitaire. Les militants unitaires, notamment communistes, y jouèrent un rôle déterminant. La région parisienne fut longtemps essentiellement concernée. La tournée que Marcel Bonin fit à travers la France libérée à la fin de l'année 1944<sup>107</sup> montre qu'il restait encore beaucoup à faire pour structurer une organisation qui avait attiré au cours des derniers mois un afflux d'adhésions<sup>108</sup>.

Pour notre étude, il faut retenir l'évolution des thèmes de *L'Université Libre*. Si l'appel à la résistance s'était toujours fondé sur la défense de la culture humaniste et rationaliste, la condamnation du fascisme et des atteintes aux Droits de l'Homme, la mémoire d'une histoire républicaine<sup>109</sup>, autant de références à l'identité des universitaires enseignants, la part des revendications corporatives prit progressivement de l'importance à la fin de l'Occupation. *L'UL* (et *l'Ecole laïque* pour les instituteurs) faisait de plus en plus le lien entre les méfaits de la politique collaborationniste et la dégradation des conditions de la vie quotidienne : pouvoir d'achat, classes surchargées, difficultés des jeunes pour obtenir des emplois, préparer les concours et échapper au STO. Bonin terminait son éditorial d'août 1944 en proclamant que «*la satisfaction des revendications justifiées est un élément de concorde nationale et d'attachement à la république qui les accorde*» et il insistait sur les

revendications matérielles que devait défendre le FNU, en particulier les traitements<sup>110</sup>.

### Des questions urgentes à la Libération

La Résistance universitaire proclama bien haut que l'Université n'avait pas failli et était restée saine à la base<sup>111</sup>. De nouvelles tâches fondamentales attendaient les universitaires, celle d'apporter leur concours décisif à la renaissance de la France. Tout en acceptant «comme leurs concitoyens les sacrifices indispensables pour la poursuite de la guerre jusqu'à la victoire et pour la rénovation du pays», ils attendaient de recevoir en retour une juste reconnaissance matérielle de leur rôle et de la «dignité de leur fonction»<sup>112</sup>. Preuve de l'importance du «malaise» dans la profession et de la vitalité des revendications corporatives qui conduisit les universitaires du secondaire à se réunir dans un seul syndicat national !

#### L'Épuration

Elle allait de pair. Il ne fallait cependant pas confondre «le lampiste et le Maréchal». On s'intéressa donc prioritairement au cas de ceux qui avaient disposé de l'autorité : les recteurs, IA, inspecteurs, chefs d'établissement, ainsi qu'à tous ceux et celles qui étaient accusés ou soupçonnés d'avoir favorisé la Collaboration. Le 1<sup>er</sup> principe adopté par le FNU précise : « Tout universitaire – à l'exception des recteurs, IG, IA, des inspecteurs régionaux ou départementaux de l'enseignement technique ayant exercé sous le gouvernement de Vichy – peut faire partie du FNU, sous réserve de l'assentiment du Comité Responsable de son établissement ou de son lieu de résidence, s'il a fait preuve de sentiments anti-allemands depuis 1940 et anti-vichysois depuis au moins novembre 1942. » On laissait donc la base juge d'apprécier la conduite des collègues, dont on pouvait pardonner les errements jusqu'à la fin 1942<sup>113</sup>. Les syndicalistes furent associés

<sup>106</sup> Voir, outre Brucy, la thèse de Frajer mann Laurent : *L'interaction entre la Fédération de l'Éducation nationale et sa principale minorité, le courant « unitaire » 1944-1959*, 2003.

<sup>107</sup> Voir son carnet de notes (Arch.Irheses, P/Bon/12)

<sup>108</sup> Dont le caractère unitaire était démontré par la composition de son comité directeur.

<sup>109</sup> Voir analyse de P. Pétremann (art. cité)

<sup>110</sup> Il insistait sur deux principes : 1-relèvement à 3 000F par mois des traitements de base des plus déshérités, 2- unification par le haut des échelles de traitement (*L'UL* n°102, août 1944).

<sup>111</sup> Le président du FNU, E. Lablénie parla de l'Université «guide intellectuel et moral de la France depuis 1940».

<sup>112</sup> Lettre ouverte au ministre de l'EN par le BN du SNES qui figure sur la 1<sup>ère</sup> page du 1<sup>er</sup> n° de *l'US* de décembre 1944. On trouve le même genre d'argumentation dans le bulletin du SNCM.

<sup>113</sup> En 1946, Edmond. Lablénie refusa de se faire inspecter par Binon devenu IA à Paris car il accusait ce dernier d'avoir porté la francisque en 1941-1942 (voir la bio. de Lablénie par A. D. et P. P. dans le *Maitron*).

à cette épuration<sup>114</sup> mais ils estimèrent vite qu'elle traînait et que des individus étaient protégés<sup>115</sup>. Il fallut attendre l'année 1947 pour que l'épuration s'achemine vers sa fin<sup>116</sup>.

Cette épuration correspondait à une demande de la base. Il existait un fort courant de contestation de toutes les promotions acquises sous l'Occupation, soupçonnées d'avoir été fruits de complaisances et de favoritismes. Ce qui entraîna bien des problèmes dans les comités consultatifs, où siégeaient les représentants des personnels désignés par les syndicats puis élus par les personnels<sup>117</sup>, chargés de réviser les promotions et affectations et de prononcer les réintégrations en 1944-1945<sup>118</sup>. Et ensuite dans les instances chargées de procéder à l'épuration<sup>119</sup>. Le 1<sup>er</sup> congrès du SNCM demanda que les élections au comité consultatif aient lieu dans les meilleurs délais, que les nominations faites par le

---

<sup>114</sup> Voir listes des commissions dans le JO (18/1/1945) et le rapport de Testas au 1<sup>er</sup> congrès du SNES de mars 1945 (*L'US* n° 6-7 de mars 45 p. 7-8), toutes les références des textes sont données ainsi que l'atmosphère.

<sup>115</sup> Voir rapport de Jacques Pouilloux du FNU et ses remarques sur les IG: Cayrou et Trous qui étaient vigoureusement condamnés, et qui obtiendront un non-lieu (Arch. Irhses, P/Bon/12).

<sup>116</sup> Le bilan final s'établit selon F. Rouquet (*L'épuration dans l'administration française*, CNRS, 1993) à 4 300 dossiers examinés donnant lieu à 2 735 sanctions.

Les listes nominatives conservées dans les archives de Bonin concernent 5 166 cas sur lesquels le MEN avait statué en mai 1947 (il restait des dossiers non transmis dans l'académie de Strasbourg). Mais ces listes comportent aussi les gens de lettres et artistes (393 cas) et tous les autres personnels relevant du MEN (architecture : 73 cas, personnels des bibliothèques : 43, de la recherche scientifique : 24, de la direction des sports : 162 et du Ht commissariat à la jeunesse : 294). Les dossiers concernant les enseignements primaire, de second degré et supérieur sont donc au nombre de 4 177. Sur ces dossiers, nous avons compté 2 499 sanctions dont 832 rigoureuses (révocations, interdictions d'enseigner, mises à la retraite...) et 1 660 plus légères (rétrogradation de grade ou de classe, déplacements d'office, mises en disponibilité temporaires, blâmes, censures...) ; il y eut 1 393 non-lieu et le reste des cas fut classé sans suite. Il est difficile de faire des décomptes à l'unité près tant les cas sont variés.

<sup>117</sup> Les Comités consultatifs furent rétablis à la Libération dans leur fonctionnement d'avant-guerre mais ils tardèrent à être mis en place, les élections des personnels n'eurent lieu que fin mars 1945. Il y eut dans l'intervalle un Comité provisoire où la FGE trustait les postes des représentants des personnels.

<sup>118</sup> L'objet essentiel de la circulaire nationale n°2 du SNES (retréee 1944) est la constitution de commissions de révision des nominations et de l'avancement entre le 10 juin 1940 et le 19 août 1944.

<sup>119</sup> Le S2 du SNES de Lille, lors de son 1<sup>er</sup> congrès de décembre 1944, vota une motion invitant au refus de se laisser inspecter par des inspecteurs généraux tant que ces derniers en poste sous l'Occupation n'auront pas été lavés de tout soupçon. Le congrès du S2 de Clermont vota une motion similaire en détaillant : 1- L'intéressé doit-il sa nomination au régime de Vichy ? Si oui, transfert à un autre emploi, s'il n'a pas autrement démérité. 2 L'intéressé nommé antérieurement à 1940 a-t-il eu une attitude collaborationniste ? si oui, révocation. 3 – A t-il eu une attitude retardatrice ou résistante ? si oui, maintien. Par ailleurs le congrès a réclamé que les rapports d'inspection soient communiqués sous leur forme authentique et non sous forme de copie.

gouvernement de Pétain lui soient obligatoirement soumises et que ceux qui avaient été nommés soient démissionnaires, des concours étant ouverts pour leur remplacement auxquels pourraient être candidats les titulaires actuels ; que les dossiers soient communiqués aux fonctionnaires, dans leur état actuel, et qu'ensuite toutes les pièces soient communiquées au fur et à mesure de leur établissement (on voit là se manifester une peur ancienne des notes secrètes et la forte revendication des enseignants de la communicabilité de leur dossier administratif).

### **Revalorisation et reclassement**

L'augmentation du coût de la vie, qui fut de plus en plus au cœur des préoccupations quotidiennes de tous les salariés, nécessitait la revalorisation de leur pouvoir d'achat et une remise en ordre complète des traitements des fonctionnaires. Dans le programme du FNU présenté le 20 août 1944 à Henri Wallon, les revendications corporatives figuraient donc en bonne place, notamment pour les PA (professeurs adjoints) et petits personnels<sup>120</sup>. Mais les syndicats sortant de la clandestinité, où les responsables ex-confédérés restaient le plus souvent majoritaires, ne laissèrent pas au FNU le monopole de l'occupation de ce terrain, ce qui posa la question du partage des taches. René Maublanc (directeur du cabinet d'Henri Wallon) conclut qu'il n'y avait pas de contradiction entre les deux types d'organisation, chacune assurant de façon complémentaire ses propres responsabilités<sup>121</sup>.

Un article paru en juillet 1944 dans la *Tribune des fonctionnaires* se concluait par «le devoir de poser sans plus attendre la question de la rémunération de la fonction publique»<sup>122</sup>. Le bureau du SNCM du 27 août 1944, décida de saisir la FGE, qui saisit à son tour la FGF et une délégation conduite par Neumeyer fut reçue au ministère des Finances<sup>123</sup>. Par une ordonnance du 18 septembre, celui-ci accorda aux fonctionnaires le doublement du supplément provisoire et le relèvement de l'indemnité de résidence. Mais il s'agissait d'indemnités d'attente

---

<sup>120</sup> Amélioration de la situation matérielle et morale des professeurs adjoints et du petit personnel et révision de leur statut. On sait le rôle important que les PA ont joué dans le FNU, dont en 1<sup>er</sup> lieu Bonin.

<sup>121</sup> Le FNU devait subsister en tant que mouvement civique, son rôle n'était pas de s'occuper des salaires mais de maintenir une organisation universitaire de masse réunissant enseignants, étudiants et élèves, au sein du CNR. (*L'UL* n° 105 du 20/10/1945).

<sup>122</sup> Un article montrait que les indices de prix de détail pour les 34 articles retenus (base 100 à Paris en 1914) étaient passés de 764 en août 39 à 1705 en octobre 1943.

<sup>123</sup> circ. n°2 du SNCM.

jugées insatisfaisantes, d'autant qu'elles furent assorties du «pécule»<sup>124</sup> qui souleva une tempête de protestation chez les professeurs qui y étaient soumis. L'autre grand souci de nombreux jeunes enseignants était l'augmentation du nombre de postes aux concours et/ou leur titularisation en tant que délégué ministériel<sup>125</sup>. Tout cela permet de comprendre les impatiences et l'appel du SNES au ministre évoqué plus haut.

Epuration et corporatisme s'interpénétraient donc, comme on put s'en rendre compte dans tous les congrès académiques du nouveau SNES qui se tinrent en février-mars 1945<sup>126</sup> et dans les débats et motions du congrès national de Pâques<sup>127</sup>.

## Les enjeux de pouvoir dans les syndicats du second degré

L'heure était à l'unité et au rassemblement mais les discours cachaient plus ou moins des enjeux de pouvoir discernables à plusieurs niveaux.

Dans le SNES, ils concernaient d'abord les rapports entre ex-autonomes du SNALCC et ex-cégétistes du SPES. Ces derniers plus actifs, dont une partie jouait encore un rôle important dans le FNU, paraissaient dominer. Pourtant la constitution du syndicat unitaire n'avait pu se réaliser que parce les instances dirigeantes nationales montraient le partage des responsabilités<sup>128</sup>. Ce n'était pas qu'une parité de façade puisque les sièges dans les instances de consultation furent réellement partagés. Dans les mois - et surtout les deux années qui suivirent - les anciens du SPES l'emportèrent cependant largement<sup>129</sup>, d'autant qu'ils poussèrent à marche

forcée à la constitution d'un grand syndicat du second degré<sup>130</sup>, ce qui heurta les anciens du S3, tout autant que l'appartenance à la CGT trop dominée par les communistes à leur goût<sup>131</sup>. Les discussions mouvementées sur cadre supérieur-cadre normal et cadre unique firent le reste<sup>132</sup>.

Mais parmi les anciens du SPES se jouait une autre partie, entre ex-confédérés et ex-unitaires, comme dans les autres syndicats de la FGE et la FGE elle-même. Les uns et les autres cherchèrent à récupérer la première place dans la mémoire de la Résistance pour renforcer leur identité<sup>133</sup>. Ce fut aussi affaire de présence sur le terrain revendicatif et dans les instances de direction<sup>134</sup>. La bataille pour le reclassement allait illustrer tous ces enjeux entre « courants de pensée » non encore reconnus officiellement mais aussi et surtout entre catégories défendues par des syndicats nationaux.

---

<sup>124</sup> c-a-d, en raison de la poursuite de la guerre et de la lutte contre le marché noir, rétention de 20% des traitements entre 100000 et 150 000F et 25% pour la tranche de 150 à 200 000F avec intérêt à 1% des sommes retenues.

<sup>125</sup> « Les licenciés qui ont exercé pendant 3 ans au moins en qualité de délégués rectoraux dans un lycée ou un collège, pourront, sur proposition du recteur et après avis de l'IG, obtenir une délégation ministérielle avec effet rétroactif et être titularisés immédiatement » (D. du 1/2/45).

<sup>126</sup> Les archives du S2 de Lille lors de constitution du SNES au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 1944-1945 attestent cette attente très concrète de satisfaction de revendications très corporatives.

<sup>127</sup> Dalançon Alain, op. cité, p. 90.

<sup>128</sup> Voir la constitution du bureau provisoire : il y a deux co-secrétaires généraux, l'ancien secrétaire général du SPES, Janets et l'ancien Président du SNALCC, Binon. Tous les autres postes sont répartis de la même façon. Ce partage fut tout aussi évident dans les sections académiques, parfois plus en faveur des anciens autonomes.

<sup>129</sup> Certains anciens du SNALCC préférèrent gravir d'autres échelons dans la l'EN : Binon devint IA de Paris dès le printemps 1945, Cossard inspecteur général d'anglais en 1946 mais Campan

---

demeura un des principaux responsables du SNES chargé des questions pédagogiques, pourtant lui aussi devint IG un peu plus tard en 1952.

<sup>130</sup> Cette union était particulièrement chère aux ex-unitaires. Elle ne vit pas le jour en raison principalement de la force des identités corporatives défendues par les SN concernés et en particulier des oppositions entre collèges modernes et l'enseignement technique professionnel, renforcées par les orientations politiques divergentes (Pacqueux-Artus).

<sup>131</sup> D'où les initiatives dès 1946 de certains anciens du syndicat autonome qui n'avaient pas accepté la création du SNES pour faire renaître de ses cendres le SNALC (Mlle Combal notamment).

<sup>132</sup> Dalançon Alain, op. cité, p. 88.

<sup>133</sup> Qui avait résisté, à partir de quand, sous quelle forme, qui avait pris des risques, y compris les armes à la main ? voir la thèse de L. Frajerman (Présentation de leur action clandestine par les syndicalistes à la Libération, p. 52-62)

<sup>134</sup> Les unitaires, notamment communistes, firent partie du BN mais n'obtinrent aucune responsabilité de 1<sup>er</sup> plan dans la direction nationale du SNES, ni secrétaire général ou adjoint, ni secrétariat de la commission corporative ou pédagogique, responsabilités qui furent partagées entre ex-confédérés et ex-autonomes. En revanche, Guilbert devint secrétaire de la plus importante section académique, celle de Paris et Bonin fut secrétaire du SERP (Syndicat de l'Enseignement de la RP).

## Congrès national de la Fédération Générale de l'Enseignement (CGT) des 4, 5, 6 mars 1946

### Salle des fêtes du lycée Louis le Grand à Paris

Séance inaugurale du lundi matin 4 mars présidée par Marcel Bonin, secrétaire général du SERP



De gauche à droite : assis à la petite table, Adrien Lavergne (secrétaire général de la FGE), un intervenant dans le débat sur le rapport d'activité, Chevallier (syndicat de la recherche), Mme Rouquet (SNI), Marcel Bonin qui préside, Camilieri (Maroc), Mlle Garnier (ENS Fontenay), l'intervenant suivant derrière Bonin.

A noter les panneaux photographiques à droite et à gauche de la tribune : à gauche, Honneur aux responsables des organisations clandestines de l'enseignement fusillés par les nazis : Solomon, Politzer et son épouse et Decour ; à droite Honneur aux militants illégaux de la FGE morts en déportation, Lapierre, Rollo et Victor Basch, professeur à la Sorbonne, assassiné par la Milice

## Conclusion

Le corporatisme sous ses différentes formes fut donc au centre d'enjeux décisifs au cours de la période.

Sur ce terrain, le régime de Vichy essaya deux échecs. Echec de la participation des enseignants à la Révolution nationale liée au principe du corporatisme, si l'on en juge par le bilan des associations professionnelles, malgré le virage opéré par Carcopino, essayant de restaurer la confiance en s'appuyant sur une identité professionnelle fondée sur la transmission de la culture universitaire classique. Echec du collaborationnisme, malgré le virage de Bonnard faisant appel à des anciens syndicalistes de la CGT, en ne négligeant pas les aspects corporatifs matériels et en proposant aux enseignants des «carottes» pour leur carrière.

Pourtant les personnels ont mis du temps à soutenir ou rejoindre les organisations de résistance universitaire, sauf dans les derniers mois de l'année scolaire 1944<sup>135</sup>. Doit-on alors parler d'attentisme, au mieux de résistance passive ou de formes de résistances diverses ? D'un autre côté, une partie sans doute non négligeable des fonctionnaires disposant d'une certaine autorité n'a pas fait trop de zèle pour mettre en œuvre des mesures qui portaient trop atteinte à la tradition et à la solidarité qui existaient dans le secondaire. Ce qui explique que la grande majorité d'entre eux n'ait pas été sanctionnée à la Libération.

Du côté de la Résistance universitaire, on s'est appuyé également sur une forte identité professionnelle en faisant appel aux ressources d'une culture rationaliste, humaniste et patriotique mais les difficultés de toute nature dans la vie quotidienne et la vie professionnelle ont poussé également les responsables, anciens syndicalistes, à ne pas négliger les revendications corporatives. Ces conclusions confortent donc la thèse de la «professionnalisation» du syndicalisme enseignant<sup>136</sup>.

Il ne faudrait cependant pas le réduire à cette dimension sans horizon. Ce syndicalisme très représentatif s'est en même temps appuyé sur un formidable espoir de changer la société et le monde, dans lequel l'École devait prendre toute sa place grâce à une réforme démocratique, dans la solidarité

avec la classe ouvrière et la nation tout entière. Toute une génération de jeunes militants syndicalistes s'investirent avec passion et générosité dans cette mission, ils allaient en être durablement marqués et rester longtemps aux postes de commande jusque dans les années 1970.

---

<sup>135</sup> Le FNU de la RP a établi une liste nominative établissement par établissement des membres avant l'insurrection du mois d'août qui montre bien que l'organisation était loin d'être majoritaire.

<sup>136</sup> Voir Robert André : *Le syndicalisme des enseignants des écoles, collèges et lycées*, La Documentation française (Systèmes éducatifs), 1995.

# Tome 8 du Nouveau Maitron

Les biographies des enseignants du second degré auxquelles l'IRHSES a collaboré

Ce tome 8 de la nouvelle série, allant de Lem à Mel comporte dans sa version papier 367 entrées (marquées \*\* pour les versions intégrales et \* pour les seuls chapeaux) et 2322 sur le site Maitron en ligne.

Pour lire ces biographies, voyez [maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/](http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/) (Les liens sont directs pour toutes les bios) Il faut avoir acheté le tome 8 à commander aux éditions de l'Atelier pour disposer du lien permettant de lire toutes les bios de l'ensemble du Dictionnaire.

Nous reproduisons ci-dessous les chapô des notices qui ont été mises sur le site de l'IRHSES, où vous pourrez trouver les liens directs avec Maitron en ligne et les photos.

l'IRHSES a apporté sa contribution aux biographies des militant-e-s enseignant-e-s du second degré suivant-e-s :

**Le Marc Germain** (par Alain Dalançon et Jacques Girault)

Né le 30 mars 1903 à Pont l'Abbé (Finistère), mort le 24 mai 1971 à Angers (Maine-et-Loire) ; professeur en Ille-et-Vilaine puis dans le Maine-et-Loire ; militant syndicaliste du SNES ; militant communiste, adjoint au maire d'Angers.

**Lemasson Emile, Pierre, Léopold** (par Alain Dalançon et Jacques Girault)

Né le 1er août 1896 à Frémifontaine (Vosges), mort le 2 juillet 1981 à Hannonville-sous-les Côtes (Meuse) ; professeur puis inspecteur principal de l'enseignement technique ; militant du SNET, secrétaire régional et membre du bureau national.

**Le Néouannic Guy** \*\* (par Jacques Girault)

Né le 27 mai 1942 à Keryado-Lorient (Morbihan) ; instituteur, puis professeur des écoles ; militant syndicaliste ; secrétaire général de la FEN (1991-1997) ; secrétaire général de l'UNSA fonctionnaires (1995-1997) ; Conseiller d'Etat en service extraordinaire (1997-2001).

**Leroussaud Jeanne née RÉGI** (par Jacques Girault)

Née le 31 octobre 1898 à Montpellier (Hérault), morte le 11 mars 1978 à Limoges (Haute-Vienne) ; professeure ; résistante en Dordogne.

**Le Squin Jean** (par Alain Dalançon)

Professeur agrégé de mathématiques ; militant du SNES (cégétiste), secrétaire de la section académique de Rennes, membre de la commission administrative nationale.

**Letellier Léon, Clément** (par Alain Dalançon)

Né le 4 juin 1886 à Tours (Indre-et-Loire), mort le 13 août 1981 à Luynes (Indre-et-Loire) ; professeur agrégé de sciences physiques ; militant socialiste SFIO, conseiller municipal de Tours ; militant du Syndicat national des professeurs de lycée autonome puis du SPES puis du SNES dans l'académie de Poitiers puis d'Orléans-Tours.

**Letonturier Louis, Paul dit "Vani** \*\* (par Alain Dalançon)

Né le 10 novembre 1923 à Dampierre-Saint-Nicolas (Seine-Inférieure), mort le 13 février 1996 à Antony (Hauts-de-Seine) ; professeur agrégé d'histoire ; militant syndicaliste, secrétaire de la section académique de Paris du SNES (1954-1967) ; militant trotskiste puis socialiste à Paris

**Leuilliot Paul André, Eugène, Jean, Joseph**\*\* (par Alain Dalançon)

Né le 23 novembre 1897 à Neufchâtel-en-Bray (Seine-Inférieure), mort le 30 mai 1987 à Strasbourg (Bas-Rhin) ; professeur ; militant syndicaliste, secrétaire du SPES ; historien, secrétaire des Annales.

**Le Yaouanq Louis** (par Alain Dalançon)

Né le 19 juillet 1926 à Lorient (Morbihan), mort le 17 janvier 1996 à Céret (Pyrénées Orientales) ; professeur d'histoire-géographie ; militant communiste, militant du SNES dans l'académie de Paris puis dans l'académie de Créteil.

**Limbour Andrée Henriette, Pauline, Louise** (par Jean-Michel Brabant, Jacques Girault)

Né le 12 décembre 1898 à Courbevoie (Hauts-de-Seine), morte le 18 janvier 1987 à Férolles-Attilly (Seine-et-Marne) ; professeure de lettres à Paris ; militante syndicaliste du SNES ; militante trotskyste.

**Loi Maurice** \*\* (par Alain Dalançon et Pierre Petremann)

Né le 14 mai 1924 à Raismes (Nord), mort le 29 janvier 2000 à Bobigny (Seine-Saint-Denis) ; professeur de mathématiques ; militant syndicaliste, secrétaire du SNES (1947-1949), membre du bureau de la FEN-CGT, membre du bureau de la section académique du SNES de Paris (1960-1964) ; militant communiste.

**Longuenesse Max, Léon**\*\* (Par Alain Dalançon et Jacques Girault)

Né le 16 juillet 1913 à Arques (Pas-de-Calais), mort le 9 juillet 1984 à Versailles (Yvelines) ; professeur ; militant syndicaliste du SNES ; militant communiste en Seine-et-Oise.

**Maitrasse Michel** (par Alain Dalançon)  
Professeur de l'enseignement technique, militant du SNET, secrétaire régional de l'académie d'Orléans (1963-1965).

**Malcourant François, Anet, Gilbert\***(par Guy Putfin) Né le 1er décembre 1923 à Ebreuil (Allier), mort le 14 décembre 1995 à Rouen (Seine Maritime) ; professeur ; militant syndicaliste du SNES, secrétaire départemental de la FEN de Seine-Maritime, secrétaire national de la FEN de 1971 à 1983, conseiller spécial du secrétaire général de 1983 à 1985, secrétaire général puis président de l'ADEIC-FEN.

**Marchais Jean, André, Pierre, Marie, Georges\*** (par Alain Dalançon)

Né le 11 décembre 1913 au Mans (Sarthe), mort le 16 janvier 2009 à Itxassou (Pyrénées Atlantiques) ; professeur agrégé des lettres ; militant syndicaliste, président de la Société des agrégés (1956-1960), secrétaire pédagogique du SNES (1960-1964).

**Marchand Jacqueline, Lise\*\*** (par Alain Dalançon et Laurent Frajerman)

Née et morte à Paris, 16 février 1910 (XVe arr.)-30 décembre 1985 (VIIe arr.) ; professeure agrégée des lettres ; militante anti-fasciste et syndicaliste du Loiret puis de la région parisienne ; militante du SNES, secrétaire générale de la FEN-CGT de 1948 à 1954 ; secrétaire de l'Union rationaliste.

**Marie Jean-Jacques\*\*** (par Loïc Le Bars)

Né le 10 mai 1937 à Pont-Ecrepin par Putanges (Orne) ; professeur agrégé de lettres classiques ; membre du bureau national du SNES (1967-1984) et de la commission administrative de la FEN (1971-1984) au titre de l'École émancipée puis de l'École émancipée-Front unique ouvrier ; membre du bureau national du SNFOLC (1984-1997) ; militant socialiste puis trotskiste (Organisation communiste internationaliste, Parti communiste internationaliste, Courant communiste internationaliste du Parti des travailleurs et du Parti ouvrier indépendant) ; historien spécialiste de l'histoire soviétique et du trotskysme.

**Marseillan Jean, Emile, Alcée\*\*** (par Alain Dalançon)

Né le 2 février 1892 à Sère (Gers), mort le 27 juin 1975 à Masseube (Gers) ; professeur d'espagnol ; militant syndicaliste, secrétaire général du Syndicat national des écoles primaires supérieures (1931-1938), membre du bureau national du SNCM (1944-1947) ; militant mutualiste, fondateur de la Société de secours mutuels des fonctionnaires des EPS.

**Martin Joseph** (par Alain Dalançon)

Professeur agrégé des lettres ; militant du SNES , secrétaire de la section académique de Lyon.

**Martinod Yvonne, Marie, Elise** (par Alain Dalançon et Jacques Girault)

Professeure ; militante du SNCM puis du SNES

**Mas Louis, Laurent, François** (par Alain Dalançon)

Né le 15 janvier 1906 à Saint-Pons-de-Thomières (Hérault) ; mort le 18 juillet 1986 à Perpignan (Pyrénées-Orientales) ; professeur de mathématiques ; militant du SNCM puis du SNES ; militant de la MGEN et de la MAIF ; vice-président du Comité régional du Roussillon de la Fédération française de rugby (1936-1981) et membre de son bureau national ; militant socialiste.

**Masseboeuf Pierre** (par Alain Dalançon)

Né le 25 juillet 1920 à Calais (Pas-de-Calais), mort le 2 février 1991 à Romans-sur-Isère (Drôme) ; professeur ; militant communiste à Romans ; militant syndicaliste du SNET puis du SNES, co-secrétaire puis secrétaire adjoint de la section académique de Grenoble.

**Mattéra François\*** (par Alain Dalançon et Gérard Réquigny)

Né le 29 mars 1904 à Kairouan (Tunisie), mort le 18 octobre 1983 à Chambéry (Savoie) ; professeur de mathématiques ; militant syndicaliste, secrétaire de la section académique du SNES , membre de la commission exécutive (1946-1949) et du bureau national (1947-1948).

**Matton Fernand, Henri** (par Alain Dalançon et Pierre Pétremann)

Né le 23 août 1921 à Safi (Maroc), mort le 4 novembre 2010 à Roubaix (Nord) ; professeur de mathématiques ; militant du SNES , membre de la commission administrative et du bureau national, secrétaire de la section académique de Lille.

**Maunoury Henri, Auguste, Emmanuel\*\*** (par Alain Dalançon)

Né le 15 août 1898 à Gorges (Manche), mort le 26 juin 1953 à Courbevoie (Seine) ; instituteur puis professeur ; militant socialiste du Pas-de-Calais, adjoint au maire de Lillers (Pas-de-Calais) ; secrétaire du Syndicat national des écoles primaires supérieures (1934-1939), secrétaire général du SNCM (1947-1949), secrétaire général adjoint du SNES (1949-1953), secrétaire permanent de la FEN (1948-1953).

**Mazauric Annette** [née HOG Annette, Thérèse, épouse GALLOT] \*\* (par Alain Dalançon)

Née le 12 juin 1935 à Paris (14e arr.) ; professeure agrégée d'histoire ; militante du SNES , secrétaire de la section académique de Rouen (1972-1977) ; militante communiste en Seine-Maritime, conseillère municipale puis adjointe au maire à Déville-lès-Rouen (1995-2008).

**Méline Georges** (par Alain Dalançon)

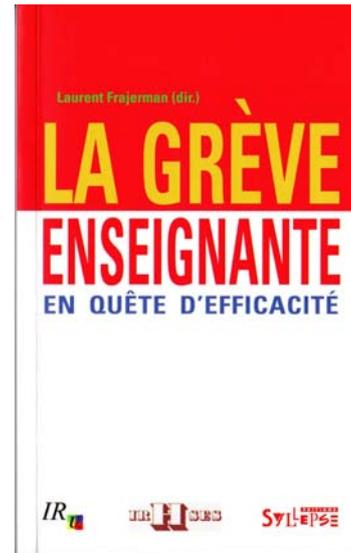
Né le 15 août 1910 à La Chapelle-aux-Boix (Vosges), mort le 5 avril 2002 à Caluire-et-Cuire (Rhône) ; professeur de mathématiques ; militant du SNCM puis du SNES en Savoie

## La grève enseignante en quête d'efficacité

Un petit livre publiant les actes du colloque co-organisé par l'Institut de recherches de la FSU et l'IRHSES, le 11 octobre 2012. Une réputation tenace fait des enseignants et de leur syndicat des « gréviculteurs ». Historiens, sociologues et militants ont confronté leurs regards sur leur apprentissage de la grève et de ses différentes modalités de 1920 à 2012.

Les communications et la table ronde montrent pourquoi et comment les enseignants ont recherché une efficacité à leurs grèves, en inventant d'autres modalités que la grève de 24 h., de la grève administrative à la grève reconductible.

Un livre utile à la réflexion syndicale d'aujourd'hui, permettant d'éclairer tout un passé de luttes et en même temps une actualité brûlante.



A commander à l'IRHSES, 46 avenue d'Ivry, 75 647, Paris cedex ou [irhses@nes.edu](mailto:irhses@nes.edu)  
8 € le volume plus 2 € de frais de port par commande, franco de port pour 10 exemplaires au minimum. Chèque l'ordre de l'IRHSES.

**VISITEZ régulièrement le site de l'IRHSES : [www.irhses.snes.edu](http://www.irhses.snes.edu)**



Institut de Recherches Historiques sur le syndicalisme dans les Enseignements de Second Degré

Bulletin d'adhésion ou de ré-adhésion 2012-2013

A retourner à IRHSES, 46 avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13

	COTISATION NORMALE	COTISATION SOUTIEN
Individuelle	20 €	45 €
Association/Syndicat	60 €	150 €
SNES – S1	20 €	45 €
SNES – S2 / SD FSU	40 €	80 €
SNES – S3	125 €	225 €
SD FSU	40 €	80 €

Je joins un chèque de .....€ à l'ordre de l'IRHSES

correspondant à une cotisation normale

ou de soutien

Nom : .....

Prénom .....

Adhésion individuelle

Assoc./Synd.  préciser : .....

S2  préciser : .....

S3  préciser : .....

SD FSU  préciser : .....

Adresse : .....

.....

Tel : .....

Mail : .....@ .....